LA METROPOLE
Cadre de vie

Voie verte de l'Huveaune

Bilan de la concertation préalable

**DU 26 JANVIER
AU 26 MARS 2023**

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :

VILLE DE MARSEILLE

soleam
société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine

AIX MARSEILLE PROVENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

Table des matières

LE PROJET DE VOIE VERTE 3
CONTEXTE ET PERIMETRE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE MARSEILLAIS 3
LES OBJECTIFS DU PROJET 4
LES ACTEURS DU PROJET 5
LE CALENDRIER DU PROJET 6
LA DEMARCHE DE CONCERTATION 8
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 8
LES SUJETS MIS EN DISCUSSION 9
LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION 9
SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES 20
LA PERCEPTION DU PROJET 20
COMMENT LA VOIE VERTE SERA-T-ELLE UTILISEE ? 21
LES SERVICES ET AMENAGEMENTS SOUHAITES LE LONG DE LA VOIE VERTE 28
LE TRACE DE LA VOIE VERTE 39
L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL DE LA VOIE VERTE 52
LES PRINCIPALES REPONSES ATTENDUES 64
ANNEXES 66

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LE PROJET DE VOIE VERTE

Inscrit à l'agenda du Plan de Mobilité et du Plan vélo Métropolitain, le projet de création de la voie verte de l'Huveaune, porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SOLEAM (Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine), a pour objectif de réaliser une voie verte le long des berges de l'Huveaune sur la commune de Marseille, et d'étudier sa continuité sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

CONTEXTE ET PERIMETRE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE MARSEILLAIS

Mesurant 14 kilomètres sur le territoire marseillais, cet aménagement longera l'Huveaune, des plages du Prado à Saint-Menet. Il prend place dans un tissu urbain dense : zones d'habitat, d'activités, autoroutes, voie ferrée. Traversant 6 arrondissements et 3 mairies de secteur (6&8, 9&10 et 11&12) le projet touche une grande diversité de publics : riverains immédiats, habitants et usagers de la vallée de l'Huveaune, visiteurs ponctuels. Du Prado à la Capelette, un chemin de promenade pour les piétons et les cycles est déjà aménagé. Sur le reste du linéaire, l'Huveaune demeure peu visible et peu accessible.

Source : Etude Agam, 2020.

Le projet s'appuie sur une étude de faisabilité réalisée par la Ville de Marseille en 2017. La Métropole Aix-Marseille-Provence en assure aujourd'hui le pilotage, au titre de ses compétences voirie et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet répond à trois enjeux principaux :

1

MOBILITE/AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC - promouvoir l'essor des modes actifs à travers :

- L'amélioration de la voie verte existante et de ses équipements (Prado-Capelette)
- La création de nouveaux tronçons de la Capelette à Saint-Menet
- Le développement du réseau cyclable des secteurs traversés via des itinéraires bis sur voirie et de nouvelles connexions cyclables entre la voie verte et les lieux de vie (noyaux villageois, pôles d'échanges, zones d'emploi)
- L'étude du prolongement de la voie verte jusqu'à Aubagne.

Les itinéraires bis et connexions cyclables :

La réalisation de la voie verte se fera en 2 étapes :

- D'ici 2026/2027, 80% de l'équipement en voie verte et piste cyclable devrait être livré. En complément, des itinéraires bis sur les voiries seront proposés afin d'assurer la connexion entre les portions de voie verte.
- A l'horizon 2030, les tronçons complémentaires seront également réalisés pour permettre un aménagement complet le long des berges de l'Huveaune.

2

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, RENATURATION ET BIODIVERSITE - restaurer et valoriser la ripisylve et la biodiversité de l'Huveaune à travers :

- La restauration et la valorisation des berges de l'Huveaune et de sa ripisylve.
- La valorisation du fleuve et de sa biodiversité.
- La lutte contre le risque inondation : adoucissement des berges, reméandrage et lien avec les projets à enjeux hydrauliques, hydro-morphologique et environnementaux.

3

ATTRACTIVITE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE - offrir de nouveaux espaces de loisirs et un cadre paysager agréable à travers :

- La création de nouveaux espaces de nature en ville et l'aménagement paysager d'espaces de loisirs (lieux de pause, parcours pédagogiques, aires de jeux, espaces de sport).
- La valorisation du patrimoine naturel, paysager, industriel et agricole.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LES ACTEURS DU PROJET

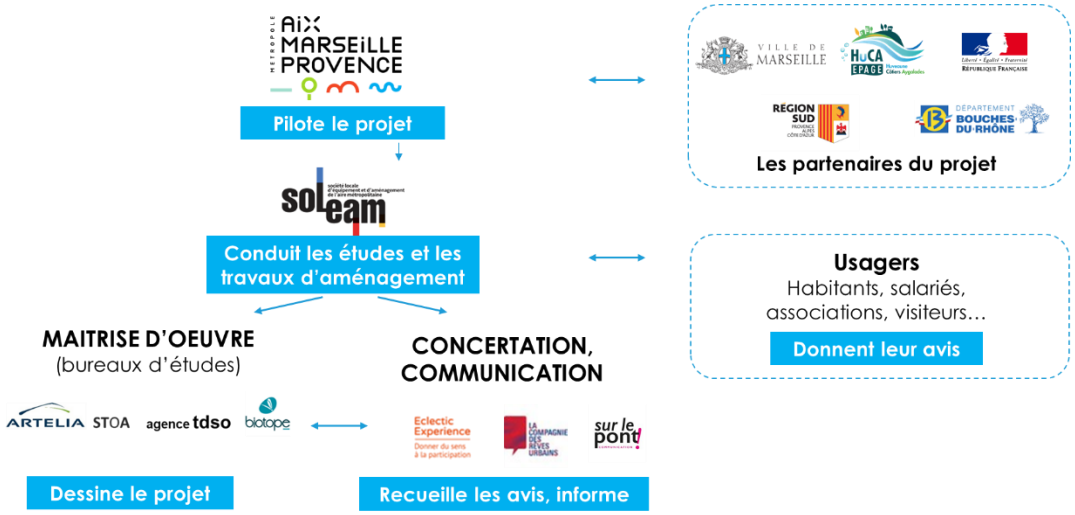

Les acteurs du projet

Le groupement de pilotage du projet

La **Métropole Aix-Marseille-Provence** qui pilote et finance le projet a confié, par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, la conduite des études et des travaux d'aménagement à **la SOLEAM,** en 2019. Au vu des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention du risque inondation, **l'EPAGE HuCA** complète le groupe de pilotage du projet en assurant, pour le compte de la Métropole, la réalisation de plusieurs tronçons et le contrôle des travaux GEMAPI.

Le groupement de maîtrise d'œuvre

Le groupement de maîtrise d'œuvre a été notifié en 2022 et se compose de plusieurs bureaux d'études et professionnels en hydraulique, infrastructures réseaux, urbanisme, aménagement, paysage, écologie : **ARTELIA – STOA – TDSO- BIOTOPE**.

Le groupement de concertation, communication

Le groupement de concertation et communication a été désigné en parallèle du groupement de maîtrise d'œuvre. Il est à noter que la mission ne concerne que le territoire marseillais. Le groupement se compose de trois structures : **Eclectic Experience, la Compagnie des rêves urbains** et **Sur le Pont**.

Les partenaires du projet

La **Ville de Marseille** ainsi que **la Région et le Département** sont partenaires du projet sur l'ensemble des aspects techniques et des enjeux de mobilité (schéma des véloroutes et voie verte ; dessertes des lycées et des collèges ; attractivité touristique

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

etc). **La Ville de Marseille et les mairies de secteurs** ont également accompagné la mise en place de la démarche de concertation sur l'ensemble du territoire marseillais. De plus, la réalisation du projet est soumise à la validation des **services de l'Etat** : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

LE CALENDRIER DU PROJET

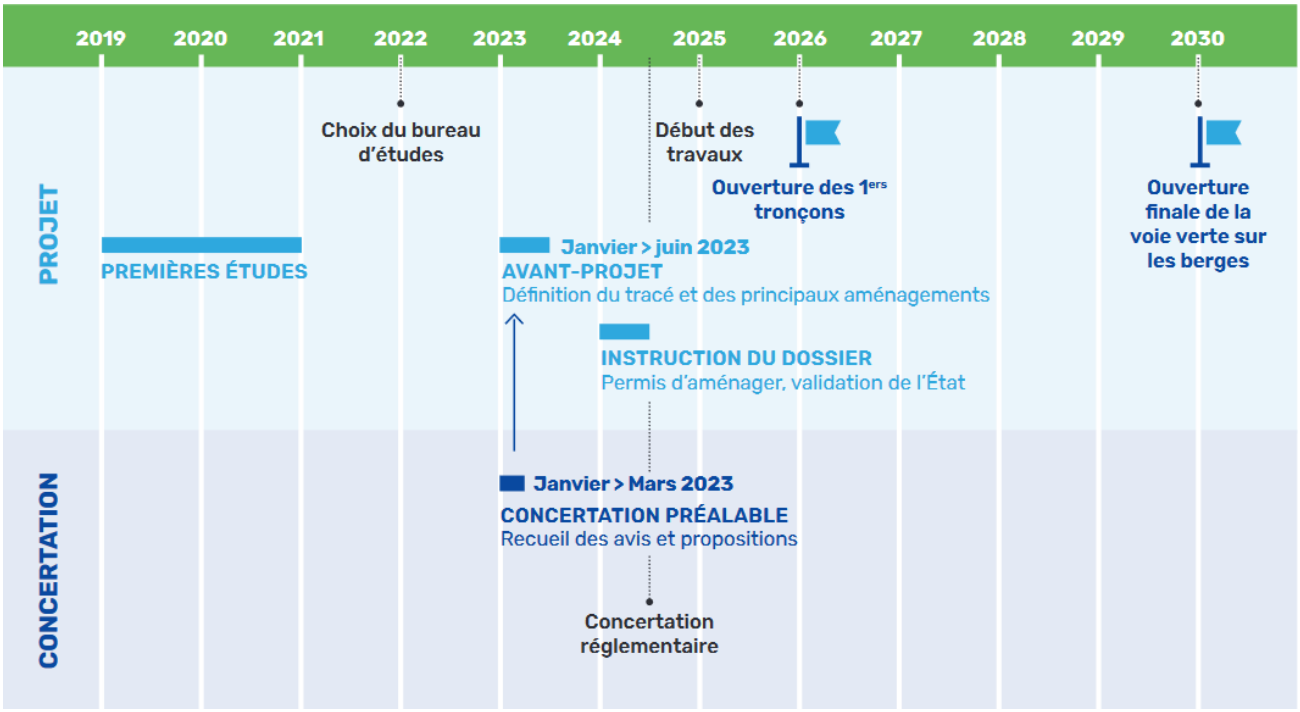

Calendrier du projet.

Une phase de conception : concertation préalable et avant-projet (2023)

A partir des études préliminaires, des contraintes réglementaires, des avis issus de la concertation préalable, l'avant-projet (AVP) permettra de définir le tracé et les principaux aménagements sur les différents secteurs.

Une phase réglementaire et administrative : instruction du dossier (2024)

Suite à la concertation préalable et à la finalisation de l'avant-projet, le projet est soumis à la validation des services de l'Etat et à enquête publique. Cette procédure conditionne l'obtention du permis d'aménager.

Une phase de réalisation des travaux et de livraison des tronçons de voie verte avec deux temporalités cibles (2025-2030)

La phase de réalisation des travaux de la voie est verte se fera en deux grandes étapes :

Une première phase d'ici 2026 permettra :

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

1. La réalisation et l'ouverture des principaux tronçons de voie verte et d'équipement public le long des berges (objectif à 80% de réalisation du projet).
2. Le jalonnement et l'identification d'itinéraires bis sur voirie.

Une deuxième phase à horizon 2030 permettra la réalisation de l'ensemble du projet de voie verte de l'Huveaune avec la finalisation des ouvrages complexes et des acquisitions foncières nécessaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LA DEMARCHE DE CONCERTATION

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage, et la SOLEAM, maître d'ouvrage délégué, ont souhaité recueillir l'avis du public en parallèle de la phase de réalisation de l'avant-projet, à travers une démarche de concertation préalable. Cette démarche relève du Code de l'Environnement (art.121-15 et suivants). Elle doit permettre de « *débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales ou orientations du projet (…), des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet ou document sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre)*. »

Elle vise à associer le public le plus en amont possible dans l'élaboration de certains projets et intervient avant la demande d'autorisation ou avant le début de l'enquête publique.

Dans le cadre du projet de voie verte la concertation préalable avait plusieurs objectifs :

- **Informer** le plus largement le public du projet d'aménagement et de la démarche de concertation, en donnant des **informations claires et transparentes**
- **Toucher une diversité de publics** compte-tenu de l'importance du linéaire qui traverse 6 arrondissements de Marseille et de son impact sur l'ensemble des Marseillaises et Marseillais, mais aussi des communes adjacentes et des touristes : riveraines, usagers, associations, acteurs locaux, visiteurs, avec une attention particulière à certains publics cibles (jeunes, salariés, associations de mobilité active, personnes en situation de handicap, etc.)
- **Recueillir les avis et les propositions** sur le projet afin de pouvoir l'adapter aux besoins des citoyens et nourrir la conception du projet
- **Présenter les avis recueillis et les décisions prises.**

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LES SUJETS MIS EN DISCUSSION

L'ensemble du projet a été présenté et soumis pour avis aux citoyens. Deux thématiques spécifiques ont particulièrement été traitées dans les ateliers :

- **Les tracés de la voie verte** :
  - Attentes en matière de tracés et d'itinéraires,
  - Conditions de réussite de la voie verte,
  - Connexions souhaitées à partir des lieux de vie.

- **Les services et équipements souhaités le long de la voie verte** :
  - Usages et services attendus sur la voie verte,
  - Ambiance et identité de la voie verte,
  - Prise en compte de la biodiversité.

LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Organisé durant deux mois, du **26 janvier au 26 mars 2023**, le processus de concertation a suscité près de 1600 **participations**. Plusieurs outils d'informations et de mobilisation citoyenne ont été utilisés, en ligne, en salle ou sur le terrain. En raison du linéaire de l'équipement, les outils de la concertation ont été organisés à l'échelle de chacun des trois secteurs traversés par le projet : le 6&8 (6ème et 8ème arrondissements), le 9&10(9ème et 10ème arrondissements) et le 11&12 (11ème et 12ème arrondissements).

DES OUTILS POUR TOUS

- 14 temps d'échange et d'information en extérieur — 120 personnes rencontrées
- 5 ateliers de concertation au cœur des quartiers traversés — 148 participants
- Un questionnaire participatif en — 1 113 réponses
- Un registre numérique en ligne — 24 contributions
- Une adresse e-mail — 10 contributions

DES OUTILS DEDIES A CERTAINS PUBLICS

- 2 réunions d'information avec les associations locales des quartiers — 38 participants
- 2 rencontres avec des associations spécialistes — 12 participants
- 3 ateliers avec les jeunes de collèges des quartiers — 68 collégiens rencontrés
- 2 ateliers avec les salariés des quartiers traversés — 25 participants

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Le dispositif d'information du public

Le dispositif de communication

Pour informer de la concertation, ont été réalisés et déployés :

- Un affichage réglementaire dans les mairies de secteur des arrondissements concernés,
- Un affichage générique, mentionnant les dates de la concertation dans les commerces et lieux de proximité des arrondissements concernés,
- La création d'une page dédiée au projet et à la concertation sur le site Marseille change,
- 3 publications sur les réseaux sociaux de la Métropole,
- Une exposition, présentée lors des vœux des Maires de secteur,
- Un communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation et la rédaction d'articles (la Provence, la Marseillaise),
- Une adresse mail dédiée au projet,
- Un livret présentant le projet et les modalités de la concertation imprimé en 600 exemplaires et mis en ligne.

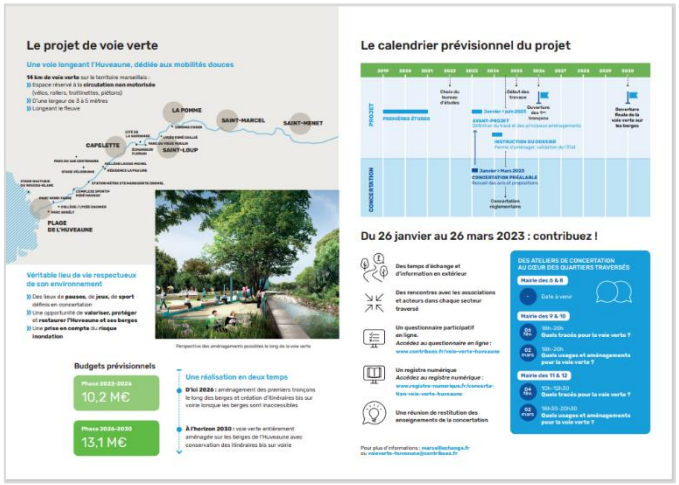

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

Deux réunions d'information avec les acteurs locaux (10 janvier, 1er février 2023)

Organisées avant le lancement officiel de la concertation préalable, deux réunions d'information se sont tenues à l'échelle des mairies de secteur, dans le 11&12 (10 janvier) et le 9&10 (1er février).

Ces réunions à destination des associations et acteurs locaux avaient pour objectifs :

1. De leur présenter le projet et le dispositif de concertation,
2. D'affiner la démarche de concertation en précisant les sujets à mettre en discussion,
3. De les impliquer dans la mobilisation des citoyens.

Ces temps d'échange ont rassemblé **38 participants d'horizons divers**, membres de CIQ, centres sociaux, associations mobilisées autour de l'Huveaune, associations de randonnées et de mobilité active, associations de défense de l'environnement et de protection du patrimoine.

Réunion d'information en mairie des 11e et 12 arrondissements le 10 janvier 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Le dispositif de dialogue avec le public

Des outils numériques

Plusieurs outils numériques ont été mis en place afin d'informer et de recueillir les avis d'un large public :

- **Un registre numérique (26 janvier-26mars 2023)**

Un registre numérique a été ouvert sur le site dédié à la concertation préalable de la Métropole Aix-Marseille-Provence durant les deux mois de concertation. Il a enregistré **24 contributions écrites** (annexées au présent bilan). Les supports de présentation ainsi que les compte-rendu des différents ateliers ont été publiés sur le registre et mis à disposition en téléchargement pendant toute la durée de la concertation.

- **Un questionnaire « enrichi » sur un site dédié**

En complément du registre numérique, il est apparu essentiel de proposer un outil numérique qui allie recueil des propositions des citoyens et informations sur le projet.

Un questionnaire « enrichi » a ainsi été conçu, sous la forme d'un mini-site. Son objectif était de recueillir des données quantitatives sur les attentes du public, mais aussi de créer du lien avec les internautes. Chaque sujet était introduit par les informations clés du projet soumises à concertation. Puis, le participant pouvait se prononcer via un choix multiple, une priorisation ou un encart libre. Les thèmes étaient accompagnés de précisions pédagogiques sur la forme d'un « le saviez-vous ? ».

Le questionnaire a porté sur :

- Les usages et les modes de déplacement projetés sur la voie verte,
- Les services et équipements souhaités sur la voie verte,
- Les connexions et les itinéraires bis,
- Les moyens de préserver l'Huveaune et son écosystème.

1 113 réponses au questionnaire ont été reçues et traitées.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

- **Une adresse e-mail dédiée pour répondre aux questions du public et recevoir des contributions**

Une boite mail dédiée au projet a été mise en place tout au long de la concertation pour répondre aux questions et recueillir les propositions des citoyens. **10 contributions** ont été reçues (annexées au présent bilan).

Des ateliers à destination des habitants et usagers du quartier

En complément de ces outils numériques, plusieurs ateliers ont été organisés afin d'échanger sur le projet avec les citoyens. Certains ateliers ont été organisés pour des publics plus spécifiques, afin d'approfondir certains sujets, de croiser les regards, et de cerner ainsi la diversité des attentes et des besoins :

- **Cinq ateliers participatifs grand public (30 janvier, 4 février, 6 février, 2 mars 2023)**

5 ateliers ouverts au grand public ont été organisés dans les trois secteurs traversés par le projet de voie verte :

- Deux ateliers en mairie des 9&10 (6 février et 2 mars 2023)
- Deux ateliers en mairie des 11&12 (4 février et 2 mars 2023)
- Un atelier en mairie du 6&8 (30 janvier 2023).

L'objectif de ces ateliers était de présenter le projet et de discuter de deux sujets principaux :

- Les tracés de la voie verte,
- Les usages et équipements souhaités le long de la voie verte.

Les participants ont travaillé en groupe sur des supports dédiés, notamment sur les cartes des tracés prévisionnels.

Dans le 6&8, il n'y a pas eu de travail en groupe, car les participant.es ont souhaité consacrer davantage de temps aux questions/réponses avec l'équipe projet. Ils ont posé des questions sur des thématiques variées, telles que les tracés, les franchissements, la sécurité et la pollution. Dans les autres secteurs, le temps de questions/réponses a été plus court.

Au total, ces ateliers ont mobilisé **148 participants**, acteurs associatifs, membres de CIQ, riverains, entreprises, habitants ou usagers des quartiers traversés par le projet.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Débat mouvant lors de l'atelier en mairie des 9e et 10e arrondissements, le 2 mars 2023

Travail sur carte lors de l'atelier en mairie des 11e et 12e arrondissements, le 4 février 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- **Trois ateliers dans les collèges des quartiers traversés par le projet de voie verte (14 mars, 17 mars, 22 mars 2023)**

Trois ateliers ont été organisés dans trois collèges des secteurs traversés par le projet de voie verte :

- Au collège François-Villon dans le 11&12 (14 mars)
- Au collège Louise-Michel dans le 9&10 (17 mars)
- Au collège Honoré-Daumier dans le 6&8 (22 mars)

Ces ateliers avaient pour objectif d'offrir un espace d'information et de dialogue privilégié aux jeunes dans des établissements scolaires proches de l'Huveaune, de comprendre et recueillir leurs attentes sur les équipements et services qui leur paraissent utiles le long de la voie verte.

Au collège François-Villon, l'atelier s'est exclusivement déroulé dans la classe en raison du temps imparti (1h30 d'atelier). Dans les deux autres collèges, l'atelier a débuté par une balade permettant de faire un diagnostic d'une portion de la voie verte existante (Prado-Capelette). Les élèves sont ensuite rentrés en salle pour discuter en groupe, à partir de supports dédiés, des usages et équipements souhaités sur la voie verte.

Dans le cadre de ces ateliers, **68 collégiens et collégiennes** ont été rencontrés.

Visite sur site lors de l'atelier jeune au collège Louise Michel le 17 mars 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- **Deux ateliers avec les salariés des quartiers traversés par le projet de voie verte (9 février, 21 mars 2023)**

Deux ateliers ont été organisés à destination des salariés et entrepreneurs de l'Huveaune :

- Au lycée la Cadenelle dans le 11&12 avec l'association LEHV (Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée) (9 février)
- Au Domaine de la Vallée Verte dans le 11&12 (21 mars)

L'objectif était d'offrir un espace d'information et de dialogue spécifique aux salariés et chefs d'entreprise proches de l'Huveaune. Au domaine de la Vallée Verte, l'atelier a débuté par une visite commentée pour présenter les grandes ambitions du projet et le tracé envisagé sur le secteur.

Au total, ces rencontres ont rassemblé **25 participants** et ont permis d'aborder des points précis du tracé prévisionnel ainsi que les conditions de réussite de son utilisation pour des déplacements domicile-travail.

Visite sur site lors de l'atelier salariés au Domaine Vallée verte le 21 mars 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- **Une rencontre à destination des personnes en situation de handicap (7 mars 2023)**

Une réunion en visioconférence a été organisée à destination des personnes en situation de handicap et/ou leurs représentants associatifs.

La rencontre avait pour objectif de recueillir les avis et les propositions des participants sur l'accessibilité du projet pour les personnes en situation de handicap et les PMR, et de connaître les usages possibles et souhaités le long de la voie verte (équipements à prévoir, points d'alerte).

Après un temps de présentation du projet, les participants ont pu échanger avec l'équipe projet. Des supports dédiés leur ont également été transmis pour recueillir leurs préconisations. **Deux personnes** étaient présentes à cette rencontre, membres d'associations ou travaillant avec plusieurs associations expertes sur le sujet.

- **Une rencontre avec les associations de mobilité active (22 mars)**

Dans le cadre du projet il est apparu important de consacrer un temps privilégié aux associations de mobilité active (marche, vélo). L'objectif était de recueillir leur avis et d'aborder des points techniques précis au regard de leur expertise et de leur usage des voies piétonnes et cyclables existantes afin d'enrichir les réflexions sur les tracés de la voie verte.

7 représentantes d'associations de cyclistes et de randonnée ont répondu à l'invitation : le Collectif vélos en ville, l'association pennoise de randonnée, le comité départemental de randonnée, France Nature Environnement et l'association les marches de l'Etoiles. Ils ont pu échanger sur les tracés de la voie verte et les conditions de réussite pour cet aménagement. Les participants ont aussi été invités à transmettre leurs contributions complémentaires à l'équipe concertation via l'adresse mail du projet.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Des temps d'échange et d'information en extérieur (31 janvier-16 mars 2023)

14 temps de présence en extérieur ont été consacrés à la rencontre des habitants et usagers sur leurs lieux de vie dans les 3 secteurs traversés par le projet de voie verte. L'équipe de concertation a ciblé les horaires et les lieux les plus fréquentés (sorties d'école, parcs, supermarchés, noyaux villageois, métro, marchés).

Ces rencontres avaient pour objectifs :

- D'informer et de recueillir les avis d'une grande diversité de publics,
- De mobiliser le plus grand nombre de personnes possible pour les ateliers ouverts à tous,
- D'informer sur le projet et de répondre aux questions,
- D'obtenir le plus de réponses possibles au questionnaire en ligne.

L'équipe était munie de tablettes et d'un kit de communication dédié composé d'un flyer et d'un livret 4 pages

Au total, ces temps d'échanges ont permis de rencontrer **120 personnes** d'horizons différents (familles, cyclistes, promeneurs, salariés, commerçants).

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Le bilan de la concertation

L'ensemble des contributions recueillies ont été analysées et sont présentées dans le présent bilan.

L'analyse a permis d'identifier 4 grands thèmes :

- La perception du projet et les raisons pour lesquelles la voie verte sera utilisée,
- Les équipements et aménagements souhaités le long de la voie verte,
- Le tracé de la voie verte,
- La prise en compte des enjeux environnementaux.

Les parties qui suivent détaillent les recommandations issues de la concertation sur chacun de ces thèmes.

L'analyse proposée dans ce bilan est avant tout qualitative. Le questionnaire a permis une lecture plus quantitative de certains résultats et de donner une idée des priorités des participants. Des verbatims ont également été sélectionnés afin d'illustrer les enseignements présentés.

Une synthèse de ces enseignements a été présentée lors d'une réunion de restitution organisée en visioconférence le 22 mai 2023, en présence de Didier Réault, Vice-Président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI, aux Ports, et qui a mobilisé près de **80 personnes.**

Un compte-rendu et les documents de synthèse du bilan ont été transmis aux participants à la suite de cette réunion.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES

LA PERCEPTION DU PROJET

Un projet attendu mais qui suscite encore des questions

Le projet de voie verte a suscité un fort intérêt chez les personnes rencontrées lors de la phase de concertation. Que ce soit en présentiel ou en ligne, les citoyens interrogés ont globalement un regard positif sur le projet.

Dans l'espace public, la grande majorité des futurs usagers rencontrés se sont montrés enthousiastes, tant vis-à-vis de la démarche de concertation que du projet de voie verte. L'analyse du questionnaire en ligne confirme cette tendance : 29% des commentaires écrits saluent explicitement l'initiative du projet de voie verte.

> « Je trouve ce projet génial ! Car la verdure et les voies vertes manquent atrocement dans notre région. » - *Contribution libre au questionnaire*
>
> « Super projet ! J'espère qu'il verra le jour. » - *Contribution libre au questionnaire*
>
> « C'est un projet d'envergure qu'il était temps de mettre en place. » - *Contribution libre au questionnaire*

Cet enthousiasme peut s'expliquer par le fait que le projet génère de fortes attentes liées à l'amélioration des déplacements doux, au besoin d'avoir plus d'espaces de nature dans la ville, ainsi qu'à la volonté de protéger et de valoriser les espaces naturels.

Cependant, ces attentes suscitent aussi des questions sur certains aspects du projet :

- **Le partage des usages** et le mode de cohabitation entre piétons et vélos : comment concevoir un projet qui limite les conflits d'usages ?
- **Le calendrier** des travaux en deux phases (2026 et 2030) : comment maîtriser le calendrier pour livrer dans les temps un équipement très attendu ?

> *« 2030 c'est loin, dépêchez-vous » - Contribution libre au questionnaire*

- **Comment adapter le projet aux trajets domicile-travail,** alors que l'aménagement ne sera pas continu en 2026 ?
- **L'impact du projet sur le foncier** privé : comment construire un projet pour toutes et tous, tout en limitant les impacts sur les riverains de l'Huveaune ?
- **Aller au-delà de Marseille, une attente forte :** il est attendu du projet que la voie verte se poursuive bien jusqu'à Aubagne.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

COMMENT LA VOIE VERTE SERA-T-ELLE UTILISEE ?

A l'issue de la concertation, il apparait que les principales conditions de réussite au projet sont les suivantes :

1. Concevoir une voie verte qui convienne **aussi bien aux piétons qu'aux cycles.**
2. **Trouver un équilibre entre la diversité des usages** : balade, pratique du sport, trajet domicile-travail, etc.
3. **Rendre la voie verte simple d'accès**.

La marche et le vélo : les modes de déplacements privilégiés

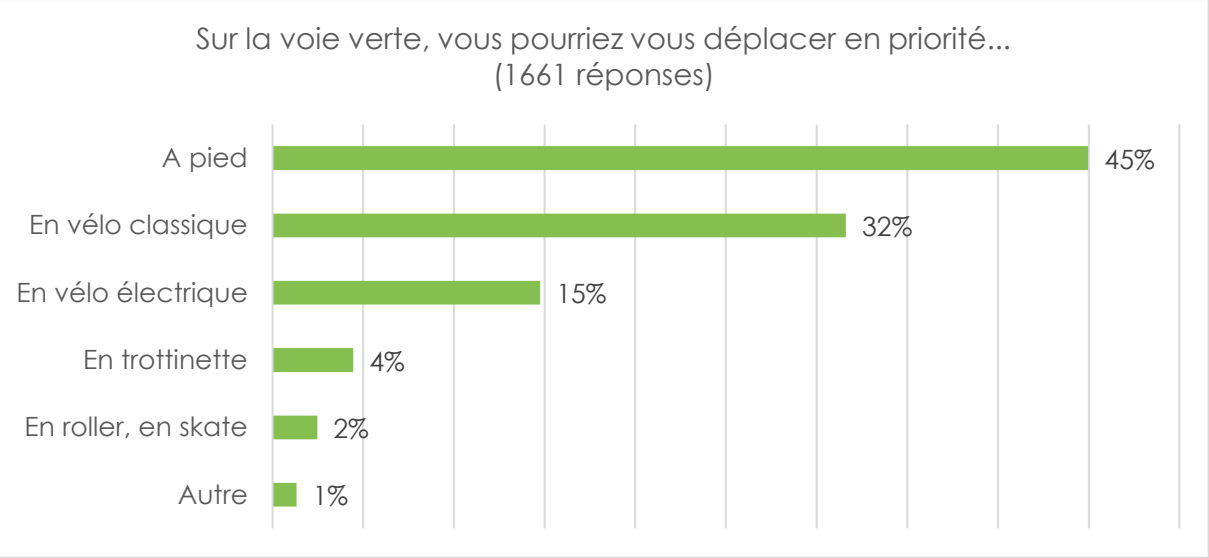

Questionnaire en ligne

L'analyse du questionnaire en ligne montre que le vélo (classique et électrique) et la marche représenteront la très **grande majorité des déplacements**. Par ailleurs, la répartition entre ces deux modes de déplacements étant assez équilibrée, on peut s'attendre à une voie verte fréquentée autant par les **piétons que les cyclistes.**

Dans le questionnaire, les vélos électriques représentent déjà une part significative des réponses (15%). Alors que l'usage de ce type de vélo devrait augmenter à l'avenir. Des vélos électriques comme les « vélo cargos », seront également présents sur la voie verte. Ces vélos, plus longs et plus larges que des vélos classiques, impliquent de **penser une voie verte adaptée à tout type de mobilités douces**. La question des

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

dispositifs anti-intrusion difficiles voire impossible à passer pour ce nouveau type de vélo a été souligné.

Les autres modes de déplacements (rollers, skate, trottinette) sont en revanche peu présents dans les réponses mais l'amélioration du revêtement pourrait tendre à voir augmenter leur représentation par la suite.

Une attente forte concernant les usages récréatifs

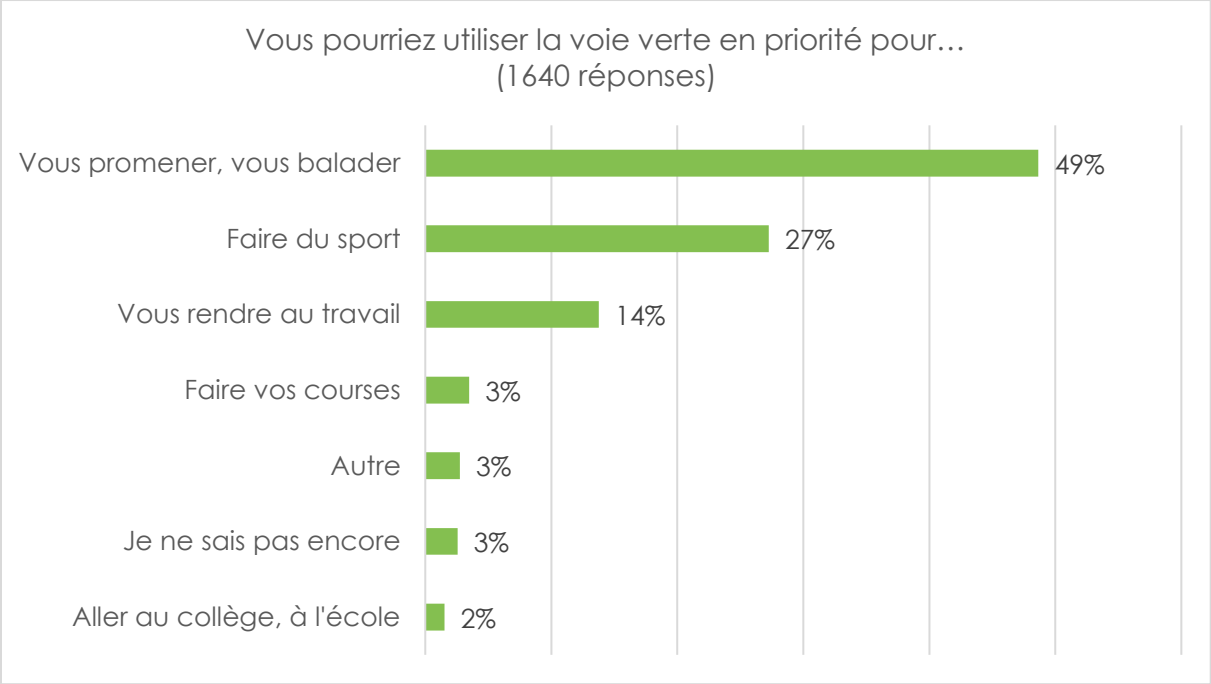

Questionnaire en ligne

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

Zoom des réponses pour chaque secteur :

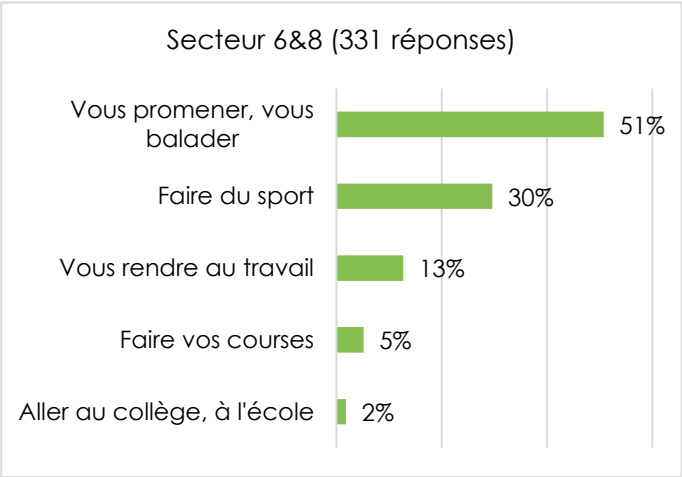

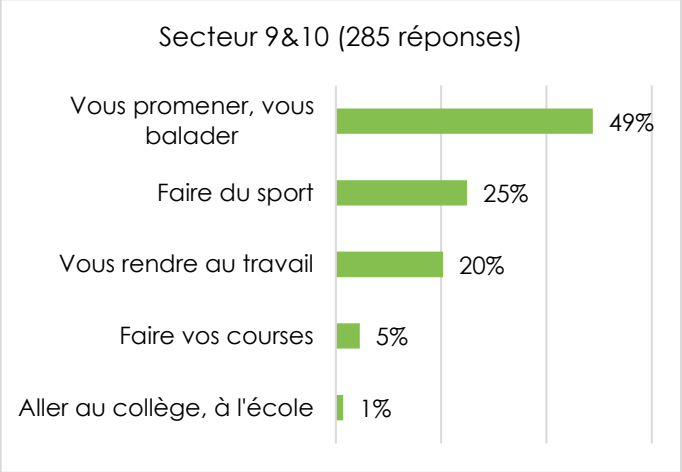

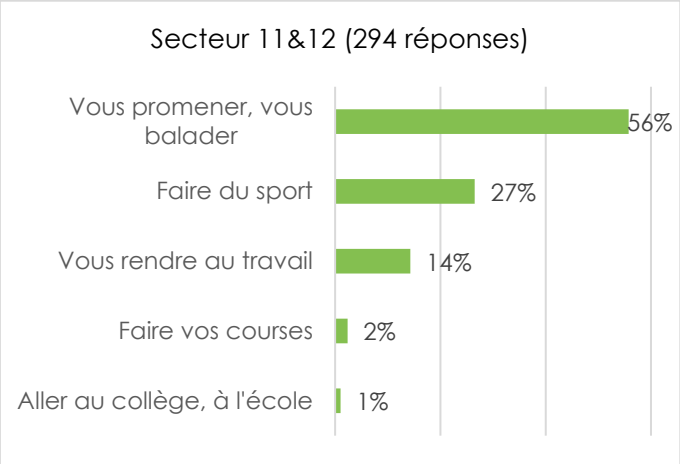

L'analyse du questionnaire en ligne montre que la promenade et la balade sont l'usage projeté n°1. Cette tendance est encore plus prononcée dans le secteur du 11&12 (56% des réponses). L'usage récréatif a également été identifié comme prioritaire dans les ateliers participatifs. **Les futurs usagers souhaitent ainsi pouvoir se balader, découvrir de nouveaux endroits jusque-là inaccessibles mais aussi profiter d'un cadre naturel nouveau**. Dans l'espace public, les personnes rencontrées ont précisé qu'elles utiliseraient la voie verte pour rejoindre la plage, notamment depuis le 9&10 et le 11&12.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

Promenade d'une famille sur le tronçon existant[1]

Dans les trois secteurs, **la pratique du sport est le second usage projeté**. Cet usage est légèrement **plus attendu dans le secteur du 6&8** (30% des réponses du questionnaire en ligne), que dans les autres secteurs.

Zoom sur le public « jeune »

Lors des rencontres organisées avec les jeunes, une sensibilité pour les lieux de sociabilité et de convivialité a été identifiée. Les demandes les plus récurrentes des collégiens portent sur la **volonté de se retrouver** entre amis, en famille, en amoureux, ou encore se donner rendez-vous le long de la voie verte.

Les jeunes rencontrés souhaiteraient également profiter d'une **offre récréative plus diversifiée et plus moderne** : les élèves ont souligné la nécessité de rénover les aménagements existants, mais aussi d'avoir accès à d'autres types de sports et d'activités récréatives. Si les terrains de football ont été plébiscités par les garçons, d'autres collégiens et collégiennes ont indiqué leur intérêt pour une plus grande diversité d'activités, qu'elles soient sportives (basket, volley), pédagogiques (sentier botanique...) ou culturelles (expositions le long du cours d'eau).

Les trajets domicile-travail : un usage projeté significatif

Le « vélotaff » est le troisième usage envisagé par les futurs usages dans le questionnaire en ligne. Cette utilisation de la voie verte est **sensiblement plus présente dans le secteur 9&10** (20% des réponses) que dans les deux autres secteurs. Cela peut s'expliquer d'une part par des tracés alternatifs présents dans le 6&8 et relativement plus rapide que le cheminement existant et par une faible perception de l'usage à venir dans le 11&12 secteur moins dense et plus industriel.

[1] Crédit : STOA

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Zoom sur le public « salariés »

Les participants de l'atelier animé sur le domaine de la vallée verte et lors de la rencontre avec les entrepreneurs de l'Huveaune ont précisé qu'ils pourraient utiliser la voie verte dans le cadre de leurs **déplacements domicile-travail**, principalement à vélo. Ils ont aussi interrogé les connexions avec les différents quartiers villageois et le réseau cyclable existant, afin que l'utilisation de la voie verte soit attractive.

Ne pas se perdre dans des détours trop longs, mettre en place un **itinéraire continu et le plus rapide possible**, notamment pour les salariés qui habitent loin de leur lieu de travail sont aussi apparus comme des attendus essentiels.

Il a aussi été précisé, notamment sur le site de la Vallée verte, que la voie verte pourrait être utilisée sur la pause méridienne, pour **se poser, faire du sport et déjeuner**.

Des sujets encore en débat

Partage de la voie verte entre les usagers : comment trouver le bon équilibre ?

Le partage de la voie verte entre cyclistes et piétons a fait l'objet de nombreuses interrogations et réactions lors de la concertation, que ce soit en ligne ou en présentiel.

Les participants ont fait remonter leur mauvaise expérience des pistes cyclables sur trottoir sans séparateurs qui créent des situations anxiogènes pour les piétons et inconfortable pour les cyclistes.

A de nombreuses reprises, une demande a été formulée : créer un espace piéton large ainsi qu'une piste cyclable structurante afin d'allouer des espaces spécifiques à chaque type d'usage.

Le mode de séparation de ces espaces a aussi fait l'objet de contributions : marquage au sol, séparation physique ont été proposés.

> *« Il faudrait bien séparer les deux voies, cycliste et piétonne, et pas seulement avec une bande de peinture ou un revêtement différent comme sur Chave ou Lieutaud ou le Jarret par exemple, mais deux pistes vraiment distinctes et séparées. »* - *Contribution libre au questionnaire*

Cette perception de risque a été mis en débat avec les associations spécialisées en mobilité active. Ces acteurs comme le Collectif Vélo en ville préconisent de ne pas scinder la voie verte en fonction des usages et ainsi de ne pas créer de démarcation entre les différents usages, ni physiquement ni par marquage au sol.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

« Même là où c'est suffisamment large, pas de démarcation entre le cheminement des uns et des autres, pas même un code couleur au sol. » - Contribution écrite du Collectif Vélo en ville

D'autres participants soulignent également que le conflit d'usage entre les vélos/taffeurs souhaitant se déplacer rapidement et les piétons en balade n'existera pas car les deux types d'usagers n'utiliseront pas la voie verte aux mêmes horaires.

Accès à la voie verte : faut-il la laisser ouverte 24h/24h ou limiter son accès à certaines plages horaires ?

Les créneaux d'ouverture et de fermeture de la voie verte ont fait l'objet de plusieurs discussions mettant en lumière différentes visions.

La majorité des contributions portent sur la **volonté d'élargir les plages horaires d'ouverture** par rapport à ce qui est pratiqué aujourd'hui sur la portion existante. Cet élargissement permettrait de **faciliter l'accès à la voie verte et de favoriser son utilisation** en évitant les contournements sur d'autres itinéraires.

Cependant, des divergences existent sur le fait d'ouvrir ou non la voie verte 24h/24h. Si certains demandent de laisser la voie verte ouverte tout le temps, d'autres, et notamment les riverains, craignent des nuisances potentielles. **Le parc Henri Fabre est par ailleurs un secteur qui fait particulièrement débat**.

« Pour tenir compte des enjeux de mobilité douce que représentent cette voie verte, en particulier le désenclavement de certains quartiers, il est essentiel qu'elle puisse être accessible 24h sur 24 » - Contribution libre sur le registre numérique

« Il faut aussi que le parc Henri Fabre soit ouvert à la circulation le soir. » - Contribution libre au questionnaire

« Fermeture nocturne impérative du parc Henri Fabre » - Réponse libre sur le registre numérique

Des alternatives ont alors émergé. Certaines personnes ont ainsi proposé d'adopter une **approche sectorielle** :

« La fermeture et l'ouverture de la voie verte doivent être repensées de façon sectorielle. » - Personne rencontrée au square Michelet

« Fermeture nocturne privilégiée avec extinction des éclairages à partir de l'Avenue de Mazargues en direction de l'embouchure » - Réponse libre sur le registre numérique

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LES SERVICES ET AMENAGEMENTS SOUHAITES LE LONG DE LA VOIE VERTE

Quels services et équipements souhaiteriez-vous trouver sur la voie verte ? Qu'est-ce qui vous paraît le plus utile ? La concertation a fait ressortir des demandes d'aménagements variées et transversales à l'ensemble du linéaire de la voie verte.

A l'issue de la concertation, les conditions de réussite du projet sont les suivantes :

1. Privilégier un **mobilier simple, pratique et discret, qui s'entretient facilement**
2. **Diversifier et moderniser l'offre récréative** et faire de la voie verte **un lieu d'éducation et de sensibilisation**
3. Installer des équipements **adaptés à tous les usagers, sécurisés et bien signalisés.**

Des aménagements et des équipements simples, pratiques et entretenus : priorité à la sobriété et l'efficacité

Les demandes sont assez équilibrées entre les différents types de services et aménagements à mettre en place. Ce constat reflète la volonté de voir cohabiter une grande diversité d'aménagements tout au long de la voie verte.

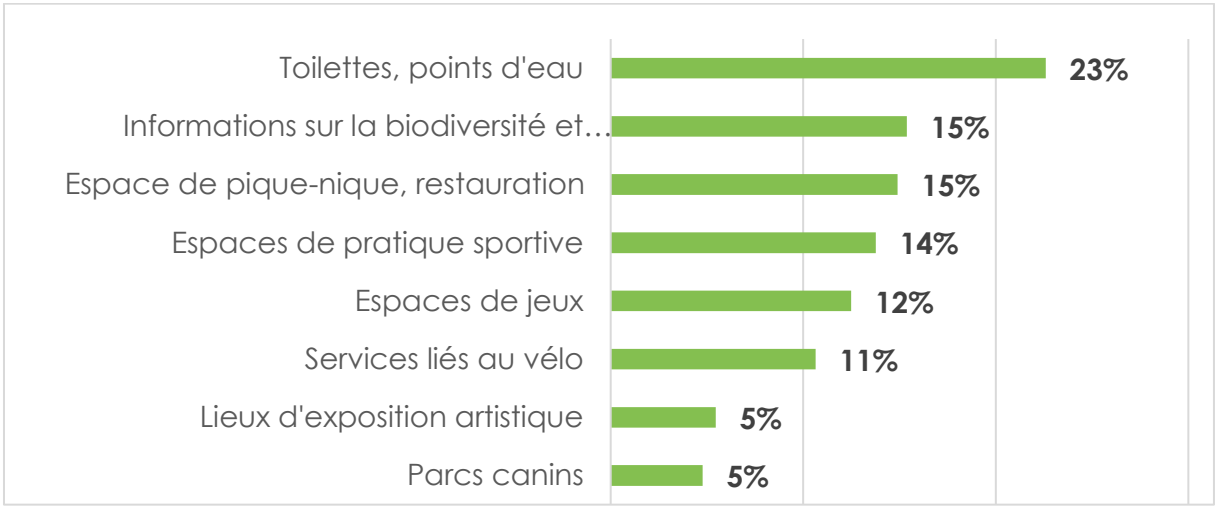

Questionnaire en ligne

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

La priorité : installer du mobilier de base, simple et sobre

La grande majorité des participants pose de manière très forte un besoin de multiplier du mobilier pratique tout au long de la voie verte :

- **Les toilettes et les points d'eau potable** apparaissent comme les équipements les plus attendus par différents publics, promeneurs, sportifs, cyclistes. Ils représentent 23% des demandes du questionnaire en ligne.
- **Les bancs** : c'est une demande récurrente des ateliers, des contributions libres reçues sur le registre numérique et via le questionnaire. De nombreuses contributions précisent l'importance de les installer à l'ombre. Le besoin d'ilots de fraîcheur a été exprimé à de nombreuses reprises.
- **Les poubelles** : il est demandé d'installer des poubelles de tri sélectif et du mobilier adapté au mistral sur l'ensemble du linéaire et notamment aux points d'entrée des portions de voie verte.

Développer les services liés aux vélos sur l'ensemble du linéaire

Outre le mobilier de base, les services et équipements liés aux vélos ont été plus particulièrement demandés et attendus par les cyclistes actuels et les participants qui voudraient utiliser la voie verte pour des trajets domicile-travail. Ils souhaitent :

- **Des parking-vélo fermés** le long des berges et sur les lieux d'intermodalité, ainsi que du **mobilier pour attacher les vélos** (arceaux).
- **Des stations de location de vélo en libre-service** sur la voie verte.
- **Des stations de gonflage**.
- **Des kits de réparation**.

« Il me semble aussi important de songer au stationnement sécurisé des vélos sur le parcours. » - *Contribution libre au questionnaire*

« Il faudra bien prévoir des parkings vélos sécurisés en bout de voie pour l'interconnectivité métro/bus. » - *Contribution libre au questionnaire*

A noter que le manque de services liés aux vélos à proximité des établissements scolaires est apparu comme un des facteurs d'explication de la faible utilisation du vélo par les jeunes (local vélo, vélos en libre-service).

Zoom sur le public salarié : des attentes pour faciliter les trajets domicile-travail

Les salariés du Domaine de la Vallée Verte et adhérents de l'association les Entrepreneurs de l'Huveaune souhaitent utiliser la voie verte pour des trajets domicile-travail. Ils ont formulé des demandes précises :

- **Des parking-vélo aux entrées du Domaine de la Vallée Verte**
- **Des passages suffisamment larges pour faire passer un vélo**
- **Des stations de vélo en libre-service à proximité**.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

De fortes attentes sur l'entretien et la gestion des équipements

Les participants ont insisté sur l'importance de **prévoir l'entretien des futurs équipements** afin qu'ils ne se dégradent pas, mais aussi sur la nécessité de **rénover et d'entretenir les aménagements existants**. Ils préconisent d'installer du mobilier simple et robuste, qui demande peu d'entretien et se dégraderont moins dans le temps.

> « Il est très important que la Métropole soit attentive à définir les futurs services gestionnaires ou de maintenance après livraison des espaces publics. S'il y a peu de doutes que les aménagements produits seront qualitatifs et à la hauteur de l'enjeu, la réelle difficulté sera de maintenir dans le temps une telle qualité. » - *Contribution libre au questionnaire*

> « Prévoir un budget annuel pour l'entretien et l'exploitation du site (maintenir la voie propre, changer les équipements dégradés sans attendre). » - *Contribution libre au questionnaire*

Par ailleurs, dans le secteur Borély-Fabre, sur la portion de voie verte existante, les participants ont noté que le matériau des équipements en place n'était pas agréable. Les chaises et bancs en métal sont froids en hiver et chauds en été. Il est proposé de privilégier des matériaux en bois pour que les aménagements soient plus confortables, plus écologiques et plus esthétiques.

Zoom sur le public jeune : rénover les aménagements existants

Dans les ateliers organisés dans les collèges proches de la voie verte existante, les jeunes ont en grande majorité demandé de rénover les terrains de sport et les aires de jeux actuels. Ils constatent qu'il n'y a pas de filets dans les cages de football, que les paniers de basket sont cassés, que les herbes hautes ne sont pas coupées régulièrement, etc. Ils souhaitent que les équipements soient moins bétonnés et mieux entretenus.

Un espace récréatif, ludique et pédagogique : faire de la voie verte un lieu de convivialité et de sensibilisation

La concertation a mis en évidence une forte demande d'usages récréatifs de la voie verte. De nombreux participants ont exprimé leur enthousiasme à l'idée de se balader le long des berges de l'Huveaune, dans un cadre agréable et naturel, et de pouvoir y faire du sport, se reposer, jouer, pique-niquer.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Pique-niquer et se restaurer sur place

La voie verte est aussi perçue comme un lieu de convivialité. L'analyse du questionnaire en ligne montre que 15% des demandes renvoient à une volonté de pique-niquer et se restaurer sur place. Les échanges en atelier et dans l'espace public ont également fait ressortir une demande récurrente de petite restauration de type **buvette** et/ou de **tables pour pique-niquer**, en particulier chez les jeunes.

> « Si à distance régulière, le long du tracé, des espaces plus vastes pouvaient permettre de se poser pour pique-niquer, jouer, faire du sport grâce à des installations plus ambitieuses. Des espaces regroupant même des offres éducatives, culturelles, voire des offres de restauration. » - *Contribution libre au questionnaire*

Zoom sur le public jeune : une sensibilité aux lieux de convivialité

Les équipements attendus en priorité par les jeunes rencontrés sont **les tables de pique-nique et les lieux en terrasse** (buvettes/snacks). Ils imaginent une voie verte conviviale, permettant de se retrouver entre amis, se donner rendez-vous, faire de nouvelles rencontres dans un endroit calme et naturel.

Au collège Louise-Michel, certains ont insisté sur le manque de commerces à proximité de l'établissement scolaire, ils souhaiteraient utiliser la voie verte sur la pause méridienne et déjeuner dans un cadre agréable.

D'autres participants ont émis des réserves sur l'installation des buvettes. Ils ont, au contraire, insisté sur l'importance de ne pas trop équiper la voie verte afin de la préserver des pollutions. Ils souhaitent que la voie verte reste la plus naturelle possible et ne soit pas suréquipée :

> *« Des tables en bois pour faire une pause, s'abreuver, pique-niquer mais par pitié pas de crêperies, ni de buvettes, pas de commerces qui pourraient polluer les environs. »* - *Contribution libre au questionnaire*

> *« La priorité est le tracé. Ça ne sert à rien de mettre des équipements qui vont être dégradés. » - Contribution libre au questionnaire*

Avoir accès à une offre sportive et récréative sur la voie verte

Les espaces de pratique sportive (14% des demandes) et de jeux (12% des demandes) constituent également des demandes récurrentes. Il ressort des contributions reçues et des échanges dans les ateliers une demande de diversité :

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- Installer des **parcours de santé ludique**, des **agrès sportifs,**
- Aménager **des jeux pour enfants adaptés à tous les âges**, y compris pour les plus petits.

Zoom dans le 6&8 : rénover les équipements existants et diversifier l'offre récréative

Dans le 6&8, les habitant rencontrés souhaitent que les **aménagements existants (aires de jeux pour enfants, terrains de sport) soient rénovés, modernisés et plus inclusifs** :

- L'aire de jeu : agrandir l'espace, diversifier les jeux, l'adapter aux plus petits, privilégier des matériaux en bois, installer des fontaines et des bancs supplémentaires.
- Terrains de sport : recalibrer l'espace du terrain de football de manière à le séparer de la voie verte et de la circulation, planter plus d'arbres pour l'ombrage, privilégier un revêtement au sol synthétique plutôt que du béton, et diversifier les pratiques possibles (paniers de basket, filet de volley-ball).

Les habitants, en particulier les jeunes, ont également manifesté leur **intérêt pour d'autres activités, qu'elles soient sportives (basket, volley), pédagogiques (sentier botanique…) ou culturelles (expositions le long du cours d'eau).**

Les associations de pêche : une volonté de continuer de pêcher dans l'Huveaune

Les associations de pêche présentes dans les ateliers organisés dans les 11e et 12e arrondissements ont manifesté le souhait d'aménager la voie verte de manière à **favoriser également les activités de pêche existantes**. Ils demandent en particulier :

- De favoriser la proximité avec l'Huveaune en installant des pontons
- D'aménager le fleuve pour la pêche (pierres, caches pour poissons)

Une voie verte lisible, sécurisée et inclusive : des préconisations pour prendre en compte la diversité des usages

Au-delà des thèmes proposés dans le questionnaire en ligne, d'autres demandes récurrentes sont ressorties dans les ateliers, les contributions écrites reçues sur le registre numérique, par e-mail, et dans la catégorie « autre » du questionnaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Un revêtement roulant, durable et sécurisant

Le revêtement fait partie des thématiques abordées régulièrement par les participants, en particulier dans le questionnaire en ligne. Différents publics (cyclistes, piétons, PMR) ont demandé que le revêtement de la voie verte soit :

- **Le plus roulant possible** pour tous les usagers : vélos, PMR, rollers, trottinettes, skates, poussettes
- **Non salissant** : les participants souhaitent un revêtement peu poussiéreux, à la différence de celui qui existe sur le cheminement actuel
- **Sécurisant** : non glissant
- **Durable**
- **Facile d'entretien.**

Certains participants ont fait des préconisations plus précises :

- Eviter les revêtements stabilisés à la chaux, comme c'est le cas à Luminy
- Eviter les matériaux à gros grains, les gravillons, jugés peu accessibles et inconfortables pour les poussettes, les PMR, les rollers, etc.

« Le choix des revêtements sera également d'une très grande importance : ils doivent être durables, roulants, et faciles d'entretien. Cela exclut les matériaux à gros grains. » - *Contribution libre au questionnaire*

« Un revêtement lisse en bitume ou béton désactivé est incontournable par rapport au stabilisé qui n'a que des inconvénients. » - *Contribution libre au questionnaire*

« Il est important que le revêtement choisi soit un revêtement roulant (PMR, trottinette, roller) pour qu'on n'ait pas du sable stabilisé qui forme rapidement des trous et flaques d'eau en hiver » - *Contribution libre au questionnaire*

Des équipements permettant d'assurer la sécurité de tous les usagers

La concertation a fait ressortir un enjeu d'assurer la sécurité des usagers. Plusieurs participants ont proposé la mise en place de caméras de surveillance ou la présence de gardiens ou de la police pour éviter les scooters, les conflits d'usages et assurer la sécurité des personnes les plus vulnérables : personnes en situation de handicap, poussettes, enfants.

« Veiller à la sécurisation du site. Installer de la vidéo-surveillance ? » - *Contribution libre au questionnaire*

« Qu'est-il prévu en termes de fonctionnement et de présence policière ? » - *Atelier #1 du 6&8*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Zoom sur le public en situation de handicap : des inquiétudes sur la sécurité de la future voie verte

Les associations représentant les personnes en situation de handicap ont insisté sur la nécessité de prévoir des aménagements adaptés à tous les usagers. Ils ont notamment pointé le besoin, pour les personnes en situation de handicap, de se sentir en sécurité sur la voie verte. Leurs préconisations :

- **Privilégier un revêtement le plus roulant possible**
- **Mettre en place les dispositifs nécessaires pour les personnes en déficience visuelle, éviter le marquage au sol qui ne dure pas**
- **Abandonner les dispositifs anti-intrusion actuels** qui ne permettent pas le passage des fauteuils roulants électriques.

Certains participants ont également rappelé la nécessité de prévoir les équipements nécessaires pour assurer la sécurité des usagers en cas d'inondation. Dans les ateliers, plusieurs personnes se sont interrogées sur l'adaptation du projet au risque (système d'alerte prévu, mesures, équipements).

> « La sécurité est indispensable : nécessité de panneaux proches pour signaler des dangers (montée d'eau par ex. ou accident) » - *Contribution libre au questionnaire*

Une signalétique lisible, claire et efficace

Les associations de mobilité active mais aussi plusieurs participants qui souhaitent utiliser la voie verte à pied ou à vélo ont fait des préconisations sur la signalétique. Ils ont souligné le besoin de mieux signaliser les voies, les vitesses et les usagers autorisés. Ils demandent ainsi une signalétique lisible, claire, efficace indiquant :

- **Le jalonnement de l'itinéraire**
- **Les véhicules et usages autorisés**
- **La limitation de vitesse**
- **Les itinéraires bis**
- **Les quartiers et les arrondissements traversés**
- **Les prochaines sorties de la voie verte**

En plus de ces éléments, de nombreuses contributions mettent en évidence le besoin de signaliser les points d'intérêts locaux tels que **les éléments du patrimoine, la biodiversité ou les sentiers de randonnée alentours**. Dans les 11ème et 12ème arrondissements en particulier, la concertation a fait ressortir une forte demande de prendre en compte et de valoriser les éléments du patrimoine du territoire traversé (châteaux, béals, moulins).

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Autres demandes, minoritaires

Des demandes plus minoritaires concernent :

- Les lieux d'exposition artistique : pour l'animation et la dimension culturelle qui pourrait être apportée au projet
- Les parcs canins : en particulier dans le secteur des 6e et 8e arrondissements, il est demandé de conserver l'accès aux chiens (parc Henri Fabre) par certains mais de l'encadrer et le sécuriser par d'autres avec la possibilité de mettre en place des parcs canins. Certains se plaignent en effet des déjections canines sur la portion de voie verte existante.

> « Une de nos craintes est que cette voie empiète sur le parc aux chiens, le seul de la ville ! Cela serait inacceptable car nous faisons déjà des kilomètres pour venir car beaucoup de parcs leur sont interdits. Cette voie verte sera parfaite si nous pouvons y accéder sereinement avec nos chiens (en ramassant les déjections). Nous espérons vraiment que le parc Henri Fabre ne sera pas réduit pour effectuer cette voie verte, nous n'avons déjà quasiment aucun endroit décent pour faire jouer nos chiens dans toute la ville. » - *Contribution libre boite mail.*

Des sujets encore en débat

Dispositifs anti-intrusion : indispensable pour limiter les scooters ou entrave à l'usage des mobilités douces ?

Tout au long de la concertation, cette question a fait l'objet de nombreux échanges et, à l'heure du bilan, nous pouvons dire qu'elle constitue **l'un des principaux points de tension du projet**. Sur le questionnaire en ligne, plus de 30 commentaires écrits ont été rédigés par les répondants à ce sujet, alors que celui-ci n'était pas directement abordé dans les questions posées. La présence de ces dispositifs sur la portion existante dans le 6&8 a probablement facilité le retour d'expérience des usagers qui, dans la grande majorité des cas, les jugent assez sévèrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

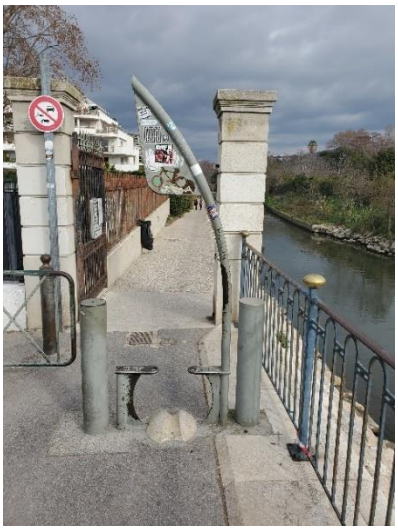

Dispositifs anti-intrusion actuels[2] (photo prise à l'entrée du parc Borély)

En effet, **les installations actuelles (voir photo ci-dessus) sont perçues comme très contraignantes.** Beaucoup de commentaires, à la fois en ligne et en présentiel, ont fait état des difficultés à franchir ces dispositifs, à la fois pour les vélos classiques mais aussi pour d'autres modes de déplacement : vélos avec sacoches, vélos cargos, VAE métropole, poussettes, fauteuils roulants, coureurs à pied.

> « Il est important de trouver une autre solution à ces barrières sélectives d'un autre temps. Les nouveaux vélos de la Métropole ne passent pas ou difficilement avec ce système. » - *Contribution libre au questionnaire*

> « Il faut impérativement éviter de mettre des barrières anti-intrusions (contre les scooters) qui empêchent les vélos, poussette, fauteuil roulant de circuler librement. » - *Contribution libre au questionnaire*

Les dispositifs actuels sont également accusés de **ralentir la circulation** sur la voie existante, notamment pour les personnes effectuant des trajets domicile-travail :

> « Les travailleurs à vélos auront besoin de pouvoir passer avec des sacoches et sans avoir à soulever les vélos qui peuvent être lourds. » - *Contribution libre au questionnaire*

Dans les débats mouvants organisés sur cette question, les habitants du 9&10 et du 11&12 ont dressé un constat similaire.

> « Les vélos cargos ou électriques ne passent pas. Il faut donc trouver des dispositifs adaptés. » *-Atelier #2 du 9&10*

[2] Crédit : Equipe concertation, EclecticExperience

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

« Les barrières anti-intrusion sont infranchissables pour les vélos qui transportent les enfants, comme les vélos cargo (cf. parc Borély) » - *Atelier #2 du 9&10*

Ce retour d'expérience a conduit de nombreux usagers à manifester une certaine **méfiance à l'égard des futurs dispositifs**. De nombreuses contributions portent donc en premier lieu sur **l'abandon des dispositifs actuels** :

« Évitez les portiques anti-scooter sur les pistes cyclables qui nécessitent de mettre pied à terre parfois de façon très répétée, ils sont difficiles à franchir et découragent. » - *Contribution libre au questionnaire*

« Ces dispositifs anti-scooter protègent certes les grands parents ou parents et leurs petits enfants ou enfants à apprendre à faire du vélo en sécurité mais en aucun cas n'est adapté aux vélotafeurs ou vélo randonneur à emprunter les voies que vous prévoyez. » - *Contribution libre au questionnaire*

Cependant, la pénétration sur la future voie verte par des véhicules motorisés reste pour certaines personnes un point problématique qu'il faut traiter. Les débats mouvants ont montré que les habitants étaient concernés par ce sujet. Dans le secteur du 9&10, les personnes présentes ont signifié que si les dispositifs actuels étaient contraignants, la **crainte des scooters restait bien présente**.

Pour certains, il est donc nécessaire d'installer des dispositifs anti-intrusion, au moins aux entrées et sorties de la voie verte, afin de **limiter l'accès aux scooters**, qui représentent un danger pour les usagers à mobilité douce, en particulier les piétons.

« Avoir des barrières qui soient infranchissables pour les scooters mais qui ne soient pas compliquées pour les vélos comme celles qui existent actuellement. » - *Contribution libre au questionnaire*

Dans le secteur du 11&12, les dispositifs anti-intrusions sont également jugés nécessaires, mais ne devraient pas être trop nombreux afin de ne pas faire perdre du temps aux usagers. Si tel était le cas, ces derniers risqueraient de passer par la route et d'utiliser d'autres itinéraires pour aller plus vite.

Des pistes de réflexion et des alternatives ont été proposées, tout au long de la concertation. **La verbalisation constitue l'une des principales propositions pour limiter l'accès aux scooters**.

« La limitation de la circulation des scooters doit trouver d'autres moyens, notamment la verbalisation. » - *Contribution libre au questionnaire*

« Créer une équipe ou une patrouille de surveillance. » - *Contribution libre au questionnaire*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

« Réprimander pourrait être une solution alternative à un mobilier anti-intrusion » - *Atelier #2 du 9&10*

D'autres propositions ont également été formulées :

- Avoir une **approche sectorisée** : mettre des dispositifs anti-intrusion à certains endroits stratégiques et tester des tronçons sans dispositifs anti-intrusion
- **Innover, expérimenter** en installant des dispositifs moins contraignants et alternatifs
- **Privilégier une approche éducative et d'autorégulation** (panneaux, sanctions).

« La proposition d'une approche sectorisée, en expérimentant un passage libre par endroit semble être une bonne idée pour les participants pour qui la continuité du parcours est une condition de réussite importante. » *- Atelier salarié.es Domaine de la Vallée Verte*

Faut-il éclairer la voie verte la nuit ?

L'éclairage a également était un sujet de débat durant la concertation. Les contributions en la matière ont fait ressortir deux postures qui reflètent des compromis à trouver pour concilier enjeux de sécurité et de pollution lumineuse :

- Celle pour qui l'éclairage est une **condition nécessaire pour se sentir en sécurité** et utiliser la voie verte le soir et en hiver
- Celle pour qui l'éclairage **contribuerait au contraire à l'insécurité** sur la voie verte en favorisant son utilisation la nuit (nuisances sonores, dégradation, …). Il serait également **néfaste pour la préservation de la biodiversité.**

Une large majorité s'accorde tout de même sur deux points : l'éclairage ne doit pas nuire aux riverains ; il faut respecter et préserver la faune. Des pistes d'aménagement ont donc été proposées par les habitants en ce sens :

- **Privilégier un éclairage doux et modulable** : à détection de mouvement, LED afin d'allier sobriété, confort d'usage et limitation des nuisances sonores
- **Adapter les horaires d'éclairage aux saisons et couper l'éclairage la nuit** (entre minuit et 4 heures)
- Innover : **installer de l'éclairage au sol, privilégier l'éclairage rouge ou à faible luminosité, les marquages photoluminescents**.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LE TRACE DE LA VOIE VERTE

Quel parcours faudra-t-il privilégier ? Et lorsqu'elle ne pourra pas longer l'Huveaune, quel tracé privilégier ? A quels équipements devra-t-elle être connectée ? Ce sont autant de questions qui ont été posées et discutées principalement lors des ateliers sectorisés, des rencontres avec les associations de mobilités actives et de salariés.

Certaines propositions reçues via le registre en ligne ont aussi fait apparaitre des préconisations concrètes en matière de parcours, portant principalement sur le développement du réseau cyclable.

A l'issue de la concertation, il apparait que les principales conditions de réussite du tracé sont les suivantes :

1. **Un parcours continu au plus proche du fleuve**, respectant les critères d'une voie verte, permettant aux cyclistes d'utiliser l'équipement pour se rendre au travail.
2. **Un parcours signalé et visible**, depuis les principaux lieux de vie mais aussi sur le reste du réseau cyclable.
3. **Un parcours permettant de relier les deux berges** de l'Huveaune, grâce à de nouvelles passerelles mais aussi en aménageant, tant que faire se peut, les deux rives du fleuve.

Une voie verte confortable et continue

La présentation des tracés à l'étude a suscité une question centrale : pourquoi la voie verte ne longerait-elle pas le fleuve ? Au-delà de la présentation des contraintes foncières et techniques (ouvrages, largeur existante) par la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage, de nombreux participants ont rappelé leur attachement au projet d'une voie verte **continue au plus proche de l'Huveaune**. Cela a principalement été souligné par les cyclistes et les salariés, soucieux de disposer d'un itinéraire rapide et facile d'utilisation. Ainsi, plusieurs participants ont remis en question la proposition d'itinéraires bis qui passeraient par les rues dans un premier temps, à l'horizon 2026. Ils jugent cette stratégie insuffisamment ambitieuse et peu sécurisée.

« Eviter au maximum les reconnexions sur voirie, privilégier un itinéraire droit et le long des berges » - *Atelier #1 du 9&10*

« Pour ne pas se perdre dans des itinéraires trop longs, permettre un trajet le plus rapide possible et faciliter les salariés qui habitent loin de leur lieu de travail. » - *Atelier salarié.es Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AIDE MARSEILLE CHANGE

Des croisements de rues sécurisés et un tracé de voie verte linéaire

Cet objectif de continuité s'est aussi exprimé au sujet des **croisements de rue**, notamment sur le secteur du boulevard Michelet, de Sainte-Marguerite Dromel, de l'échangeur Florian et de la Pomme où il est attendu de :

- **Traverser facilement**, avoir la priorité sur la route
- **Ne pas faire de détours** trop importants
- Privilégier un itinéraire le plus linéaire possible
- Étudier la possibilité le longer le fleuve en **passant sous les infrastructures routières** de manière à éviter la traversée du boulevard Michelet

« La connexion sur le secteur Dromel semble compliquée pour les vélos, pourquoi ce choix ? » - Réunion d'information du 9&10

« La conception des intersections est souvent problématique à Marseille. Il faut donner plus de priorités aux piétons et vélos. Mettre des plateaux traversants pour ralentir les automobiles. » - Contribution libre au questionnaire

Des tronçons existants à améliorer

Les tronçons actuels situés entre le Parc Borély et la Capelette ont servi de point de comparaison au projet de voie verte dans son ensemble. Jugés comme des aménagements utiles, agréables et à étendre, les participants ont toutefois insisté sur la nécessité de les améliorer, notamment en :

- **Assurant une continuité** entre le complexe René Magnac et le boulevard Michelet,
- Améliorant **l'entretien** des luminaires et du mobilier, notamment sur le secteur Capelette,
- Modernisant le **revêtement et la signalétique**.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Tronçon existant entre Borély et Parc Fabre © STOA

Le **secteur du Parc Borély** a fait l'objet de plusieurs réactions. En effet, plusieurs participants regrettent qu'actuellement le tronçon débouchant sur la plage soit soumis aux horaires du Parc. Il a alors été suggéré :

- **D'étudier un contournement** via le parking Borély
- **D'isoler physiquement la voie verte du Parc** Borély afin de la laisser ouverte et accessible
- **D'étudier la réalisation d'un franchissement nouveau** et complémentaire au pont actuel reliant le Parc Borély.

Une largeur de voie adéquate

En lien avec les réflexions sur le tracé et le confort d'usage de l'équipement, les participants ont posé de questions sur la largeur de la voie à plusieurs reprises. Quelle est la réglementation en vigueur ? Quelle est la largeur adéquate ou pratiquée sur d'autres voies vertes existantes ?

De manière transversale, le public a fait état de l'importance de la largeur pour assurer le confort d'utilisation.

La largeur est apparue importante pour plusieurs raisons :

- Dans le cas de tronçons très empruntés, comme dans le 8e arrondissement, elle est posée comme condition d'accueil d'un flux d'usagers important ;
- Dans d'autre cas, la largeur est présentée comme condition au partage de l'espace entre piétons et cyclistes.

Ce sujet est revenu tout **particulièrement pour le tronçon existant entre le Parc Borély et le Parc Henri Fabre**, dont la largeur est jugée actuellement trop faible compte tenu du niveau de fréquentation (2 mètres).

Une voie verte connectée et intégrée aux équipements de proximité

Les itinéraires bis : une opportunité pour pérenniser les déplacements actifs

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Malgré la remise en question du principe d'itinéraires bis, de nombreuses contributions voient ces tracés alternatifs comme des opportunités et des compléments intéressants au projet de voie verte, afin de :

- **Développer la pratique du vélo** dans les quartiers et augmenter le réseau de pistes cyclables à l'échelle de la Ville,
- **Connecter la voie verte** aux équipements et quartiers environnants,
- **Rénover**, **sécuriser et rendre plus attrayant** les rues et trottoirs.

> *« Le passage le long de l'A50 semble facile à réaliser et pourrait être fait en complément ! Cela rendrait le quartier attrayant avec des parcours alternatifs pour la promenade. »* - *Contribution libre sur le registre numérique*

> *« Je pense impératif de rénover le boulevard de la Valbarelle et le boulevard de Saint-Loup afin de les rendre attrayants et d'y instaurer une voie cyclable au même titre de ce qui existe aujourd'hui sur l'avenue Eléon (piste cyclable séparé de la voierie, végétation adaptée). »* - *Contribution libre sur le registre numérique*

Des propositions précises visant à améliorer le **réseau cyclable** au-delà de la voie verte ont aussi été émises :

- **Réaliser un itinéraire sur l'avenue de Mazargues**, du Prado à l'Huveaune afin de favoriser la connexion au centre-ville,
- **Sécuriser la circulation cyclable** sur l'avenue Clot Bey, sur le boulevard de Saint-Marcel.

> *« Je voulais simplement indiquer qu'il me paraissait opportun sur le tracé du 8ème arrondissement d'étudier la réalisation globale d'un itinéraire sécurisé sur la portion de l'avenue de Mazargues située entre l'avenue du Prado 2 et l'Huveaune. En effet, l'avenue de Mazargues se situe quasiment dans l'axe de la rue Paradis permettant de connecter depuis le nord le 6ème arrondissement et les arrondissements du centre-ville (dont le vieux port) de la manière la plus rapide et limpide »* - *Contribution libre sur le registre numérique*

Les participants souhaitent que ces itinéraires soient **sécurisés** et suffisamment **signalés**. Ainsi, les répondants au questionnaire ont identifié comme priorité de :

- **Sécuriser les itinéraires bis et les séparer de la voirie** (694 répondants sur 883 positionnent cette réponse en priorité n°1).

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- **Réaliser des aménagements qui soient aussi confortables que la circulation sur la voie verte** (759 réponses, dont 379 en priorité n°2).

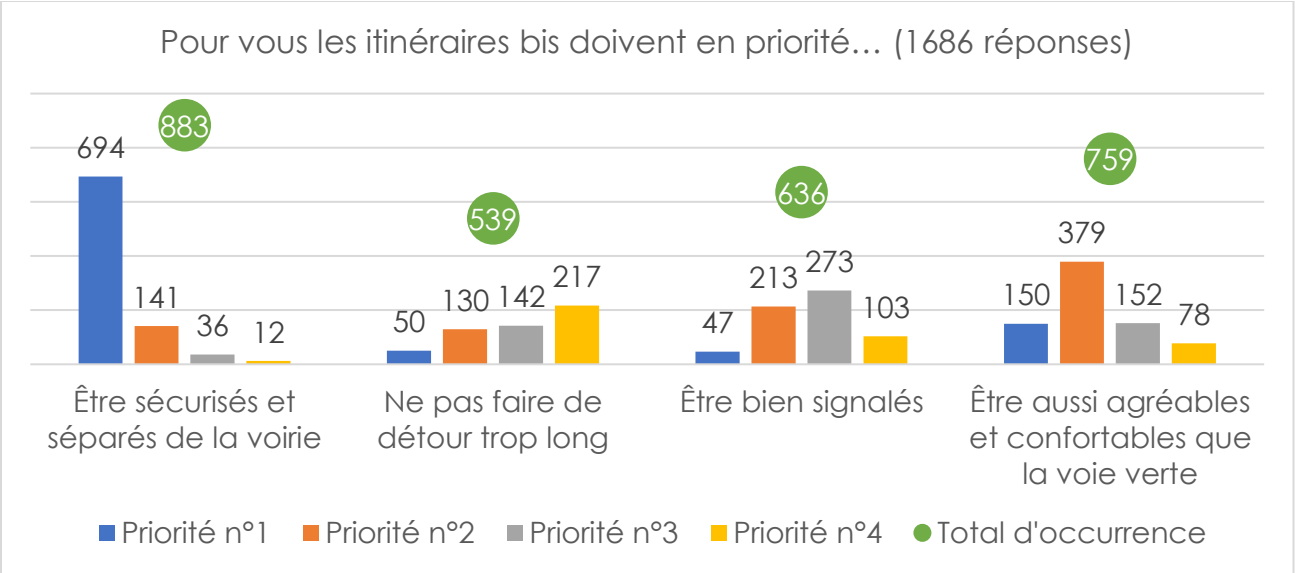

Questionnaire en ligne

Plus précisément lors des rencontres, les participants ont souligné que la sécurisation de ces itinéraires devait passer par :

- **L'évitement de boulevards où la circulation est trop importante et l'espace limité** tels que le boulevard de la Capelette, le boulevard de Saint-Marcel, le boulevard de la Barasse, l'avenue du Dr Heckel,
- Une **signalétique** régulière.

> *« Pour la 1ere partie des travaux, qui ne sera pas continue, des itinéraires bis sont prévus : porter une attention particulière sur la sécurité et les panneaux d'orientation. » - Contribution du collectif Vélo en Ville*

Une voie intégrée aux lieux de vie : intermodalité, parcs, équipements culturels, sportifs et scolaires

Interrogés sur les lieux auxquels la voie verte devra être reliée, la majorité des participants a identifié un besoin de connexions aux autres modes de transports, aux parcs et espaces verts du territoire, ainsi qu'aux établissements scolaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

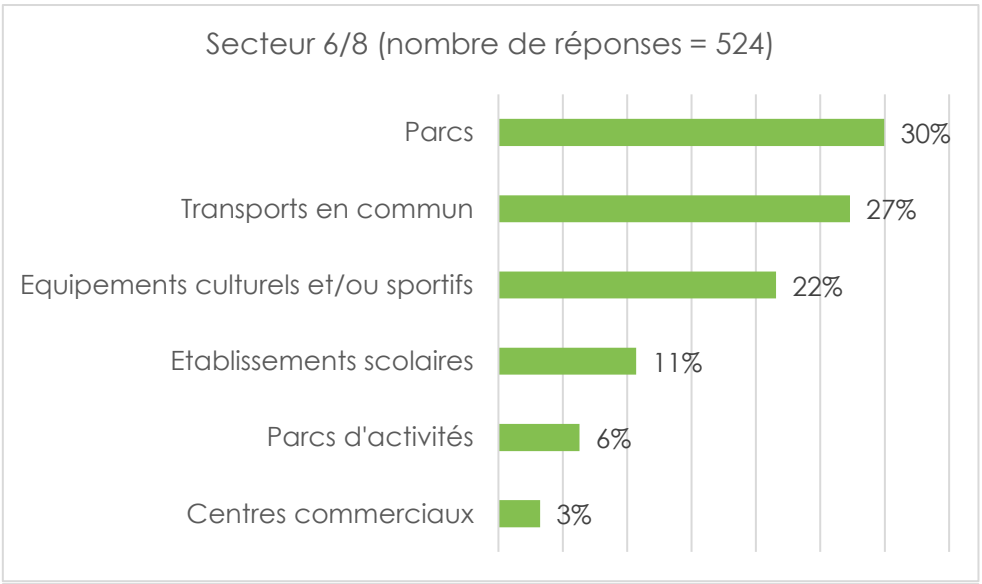

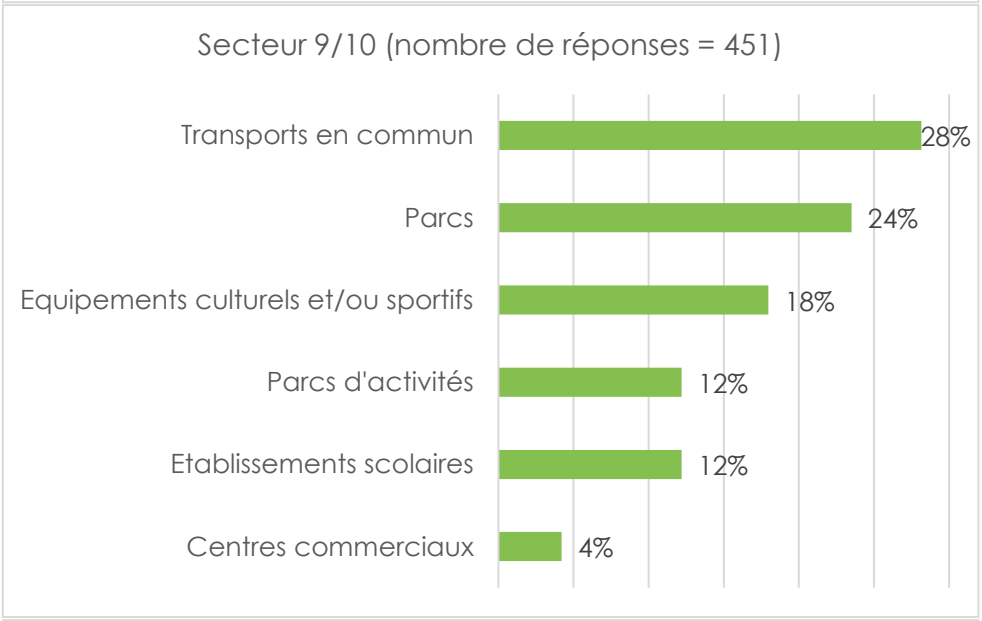

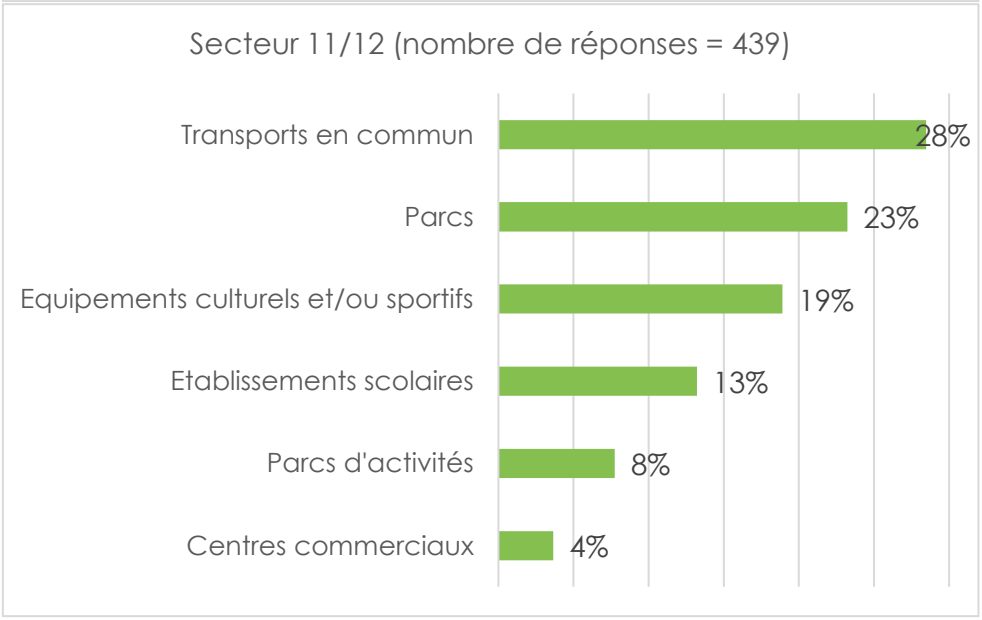

Questionnaire en ligne

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Ainsi, les résultats du questionnaire mais aussi les ateliers font apparaitre que :

- **Les transports en commun et les parcs** sont perçus comme les deux types de lieux à relier en priorité. **Pour le secteur du 6&8, les parcs sont plus attendus** (30% des réponses), tandis que **pour les secteurs du 9&10 et du 11&12, les répondants privilégient une connexion aux transports en commun** (28% des réponses pour les deux secteurs). Parmi les transports, les gares de TER, les arrêts de tramway et le PEM Dromel sont les lieux principalement cités.

  « Il sera préférable de penser aux connexions avec les gares TER existantes (La Pomme, Saint Marcel, La Barasse, La Penne sur Huveaune) avec une bonne signalisation ainsi qu'un parcours piéton et vélos faciles depuis ces gares. » - Contribution libre sur le registre numérique

- A quelques reprises, des participants ont proposé la **création de parkings et places de stationnement pour voitures,** afin de venir sur la voie verte en voiture.
- Lors des ateliers, **la connexion aux écoles** a aussi été jugé prioritaire. Ont été cités particulièrement le lycée René Caillé, les écoles élémentaires de Saint-Marcel et de la Barasse.
- **La connexion à des équipements culturels et/ou sportifs est considérée comme légèrement plus prioritaire dans le secteur du 6&8** (22% des réponses) que dans les autres secteurs. Cela peut s'expliquer par la proximité de grands équipements dans ce secteur (château Borély, stade Vélodrome).
- A l'inverse, des équipements plus « utilitaires » comme les parcs d'activités ou les centres commerciaux sont moins plébiscités, **sauf dans le secteur du 9&10** (12% des réponses).

La concertation a aussi fait émerger le besoin de connecter la voie à des lieux d'intérêts patrimoniaux et de nature : le Parc des Calanques, le Canal de Marseille, le Château de la Reynarde, le Parc de la Moline et du 26e Centenaire notamment.

« Avez-vous pensé les connexions possibles entre la voie verte et le Parc des Calanques par exemple ? » - Atelier salarié.es Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune

« Il faudrait également penser à la connexion avec le canal de Marseille : en partie aménagé dans le 12ème en espace public / jardin, il faudrait pouvoir prolonger cet aménagement et le connecter à la voie verte de l'Huveaune via le parc de la Moline par exemple. Car il y a là aussi un gros potentiel au regard de la fréquentation, et une belle opportunité pour avoir une véritable politique des déplacements doux sur les quartiers Est. » – Contribution libre au questionnaire

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Désenclaver les quartiers et relier les deux rives

Le projet de voie verte est aussi considéré comme une opportunité pour relier des quartiers et des lieux de vie jusque-là physiquement séparés par le fleuve.

« Ne pas oublier la difficulté de franchissement de l'Huveaune, qui constitue une frontière naturelle. Le franchissement à pied ou en vélo y est très complexe, je pense en particulier pour le 8e arrondissement au niveau de l'avenue de Mazargues. Il serait souhaitable de faciliter les franchissements, installer des passerelles pour les mobilités douces là où c'est possible. » - Contribution libre au questionnaire

Créer de nouvelles passerelles

De fait, la **création de passerelles** est largement perçue par les participants comme un moyen de désenclaver et relier certains quartiers :

- Il existe une forte attente de création de nouvelles passerelles :
  - **Au niveau du collège Daumier**, pour relier Clot Bey.
  - **Au niveau du Lycée Renée Caillé**
  - **Au niveau du stade Saint-Loup**
  - **Au niveau de la gare de Saint-Marcel**

« Il est nécessaire de créer un nouveau franchissement, cela permettra de relier plus facilement le secteur de Clot Bey mais aussi de faciliter les déplacements des jeunes du collège et du Lycée » - Atelier#1 du 6&8

- Les passerelles sont une solution pertinente pour pallier les problématiques foncières par exemple :

« Beaucoup de voies le long de l'Huveaune sont des voies privées. Est-il prévu des ponts et des passerelles ? » – Atelier expert du 9&10

- Il est attendu que les passerelles et franchissements soient **adaptés** aux modes de déplacements actifs et aux personnes en situation de handicap. Il est vivement conseillé de ne pas réaliser de « pas japonais » comme cela a été annoncé dans le cadre du projet Heckel. Dans le secteur de Saint-Marcel-la

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Valentine, les infrastructures de la SNCF (passerelles piétonnes au-dessus de la voie ferrée) sont jugées peu adaptées. Elles sont trop hautes et impraticables à vélo. De nombreux participants n'utilisent pas les ascenseurs par crainte qu'ils ne tombent en panne.

Réaliser la voie verte sur les deux rives pour favoriser la mixité des usages

Au-delà des passerelles, les propositions de tracés ont permis de mettre en débat les **possibilités de dupliquer la voie verte sur les deux rives**, principalement lors des ateliers dans les 11&12 et 9&10. Il en ressort :

- Une attente en **faveur de la création de la voie verte sur les deux rives**, lorsque cela est possible notamment au niveau du Collège Louise Michel, du PAE Saint-Loup et de la Valentine. Pour cela plusieurs arguments ont été avancés :
  - Permettre des usages mixtes : pouvoir se déplacer rapidement sur une berge et privilégier des lieux de repos et de jeux sur l'autre. C'est le cas notamment au niveau du PAE de Saint-Loup, où la création de la voie verte sur la rive gauche permettrait des usages plus récréatifs et plus adaptés à la proximité des habitations.
  - Améliorer les connexions de la voie verte aux deux rives et ainsi désenclaver certains secteurs.

- Certaines **limites** à prendre en compte pour la création de passerelles :
  - Ne pas impacter le foncier privé, tel que cela pourrait être le cas au niveau de la Résidence Plein Ciel (11/12)
  - Ne pas impacter les équipements existants tels que les terrains de football du Gymnase Ledeuc (9/10)
  - Ne pas créer davantage de nuisances pour les riverains.

Des sujets encore en débat

Quel impact du projet sur le foncier ?

Alors qu'il est vivement souhaité que la voie verte soit la plus continue possible et que son cheminement soit suffisamment large pour se déplacer confortablement, l'impact du projet sur le foncier privé a suscité des interrogations de la part de riverains. Se pose ici une contradiction, parfois soulevée en atelier et lors des rencontres en extérieur : comment créer un équipement ambitieux et confortable, tout en s'adaptant aux nombreuses contraintes foncières et techniques du territoire ?

« Etant donné le nombre de terrains privés, quelle est la faisabilité juridique du projet et quels sont les espaces disponibles ? » – Atelier expert du 11&12

A plusieurs endroits, des riverains de l'Huveaune ont souhaité connaitre l'impact potentiel du projet sur leur propriété, mais aussi manifester leur désaccord quant au passage de la voie verte sur leur foncier, soulevant des débats :

- Pour les propriétaires de garages situé au niveau de l'entrée du parc Borély, il n'est pas souhaitable que le projet conduise à la suppression de leur propriété.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

En revanche, de nombreuses autres contributions font état du souhait d'élargir le cheminement sur cette portion entre le parc Borély et le parc Henri Fabre.

- Pour les résidents de la copropriété Plein Ciel, il n'est pas souhaitable que le projet longe leur résidence. En revanche, les participants à l'atelier du 11&12 ont identifié cette option de cheminement comme préférable.

Un cheminement adapté aux déplacements domicile-travail ?

L'adéquation du tracé aux déplacements domicile-travail a parfois été remise en question (principalement lors de l'atelier du 9&10, de la rencontre avec les salariés du Domaine Vallée verte et des associations de mobilités actives). **Pour d'autres, le projet est un véritable atout** pour le réseau cyclable et le développement de la pratique à l'échelle du territoire. Les participants sont en attente de précisions sur :

- Les détours potentiellement créés par les itinéraires bis à horizon 2026
- Les conditions de partage de l'espace avec les piétons et autres usages de loisirs
- La priorité des cyclistes aux traversées de voiries.

Aménager les boulevards ou privilégier les espaces peu fréquentés ?

Une partie des participants à la concertation a proposé d'éviter les **itinéraires bis le long des grands boulevards.** Ils mettent en cause le trafic trop dense, la circulation peu sécurisée pour les vélos et les piétons, et l'absence de charme. Cela est le cas particulièrement sur l'avenue de la Capelette et le boulevard de la Valbarelle.

D'autres participants y voient pourtant **l'opportunité de rénover, sécuriser et rendre plus attrayants ces boulevards** grâce à de la végétalisation, la création de nouveaux trottoirs et de pistes cyclables séparées de la voie.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Synthèses cartographiques issus des ateliers de concertation grand public

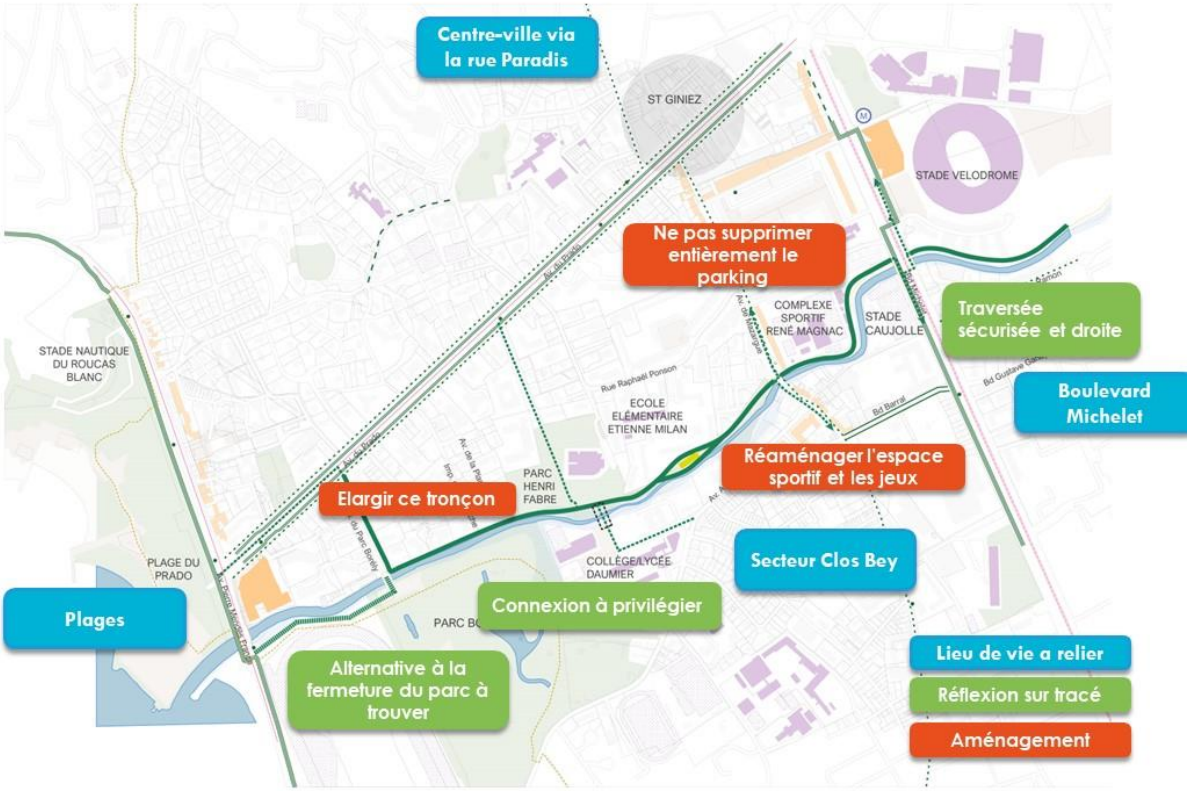

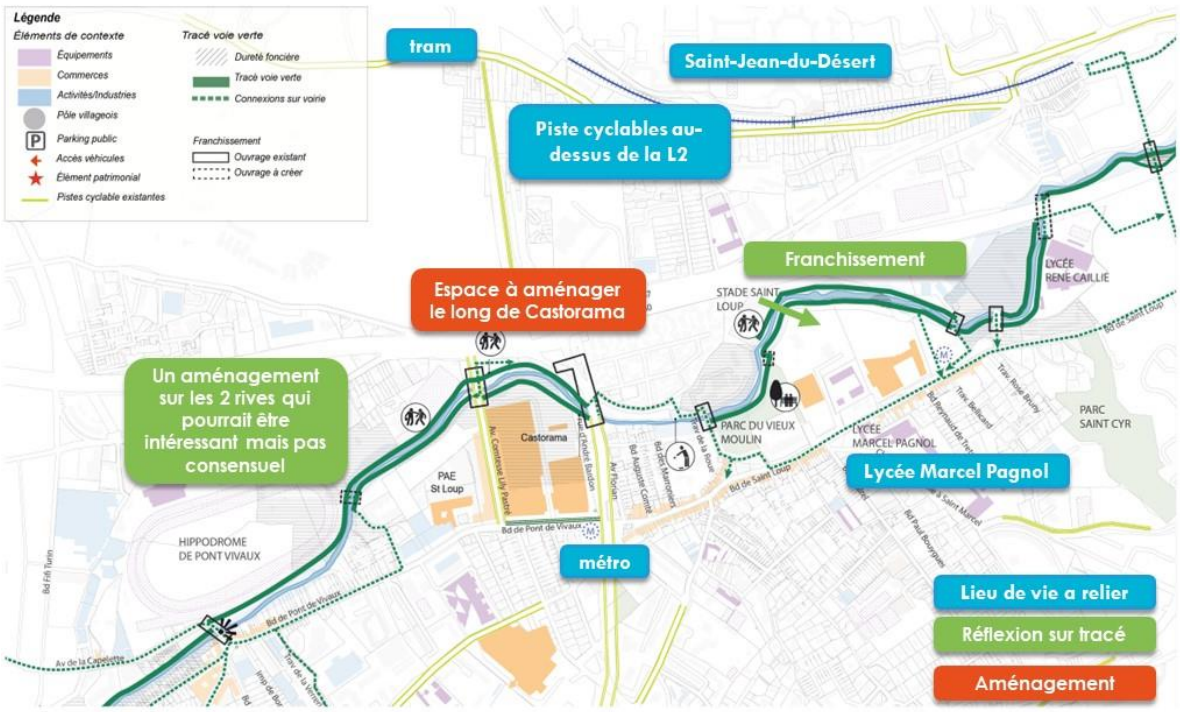

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

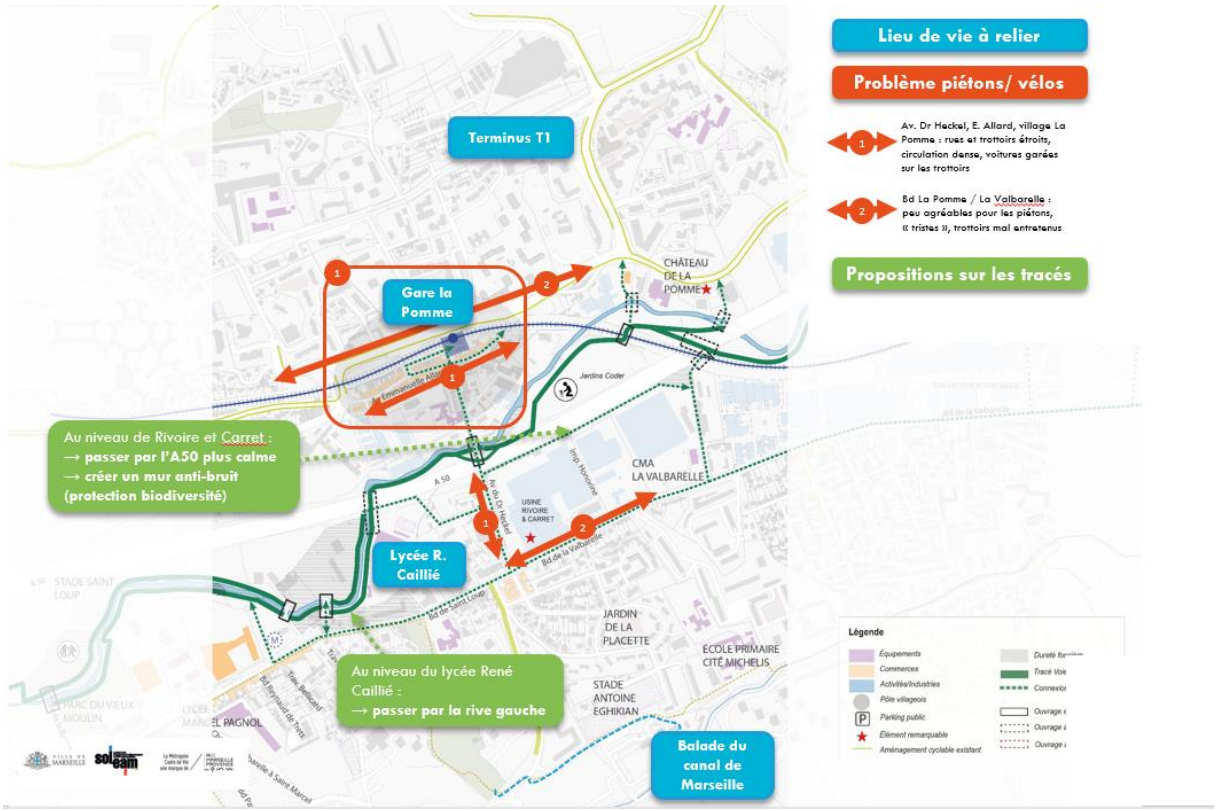

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

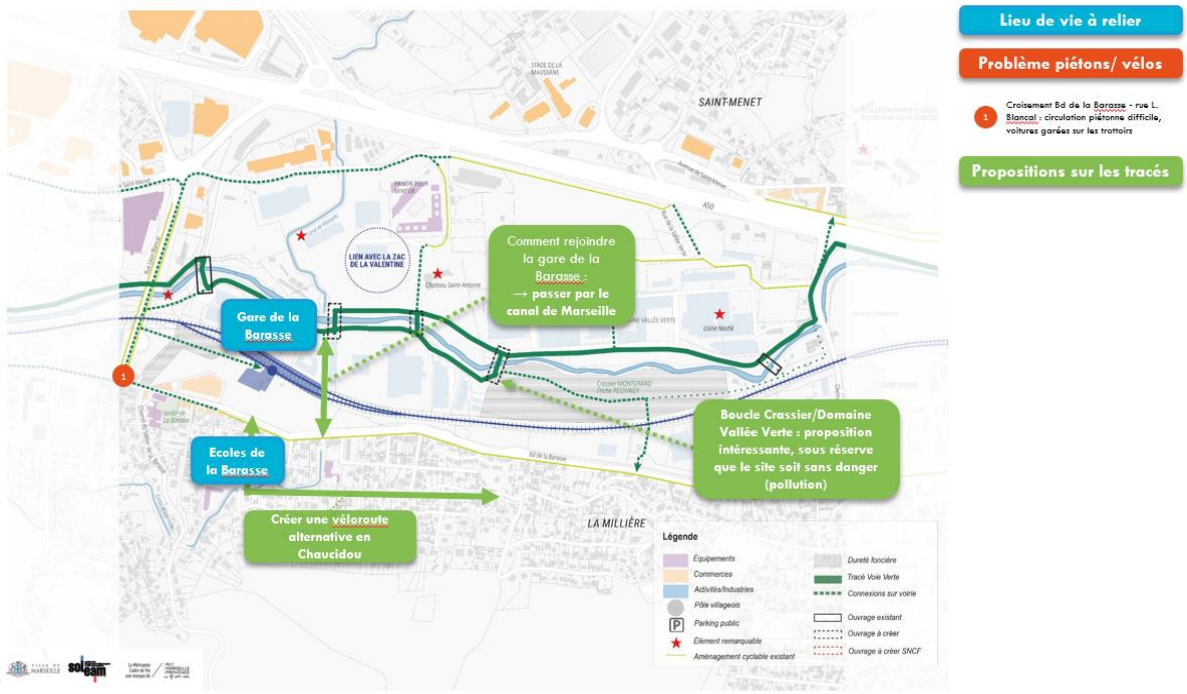

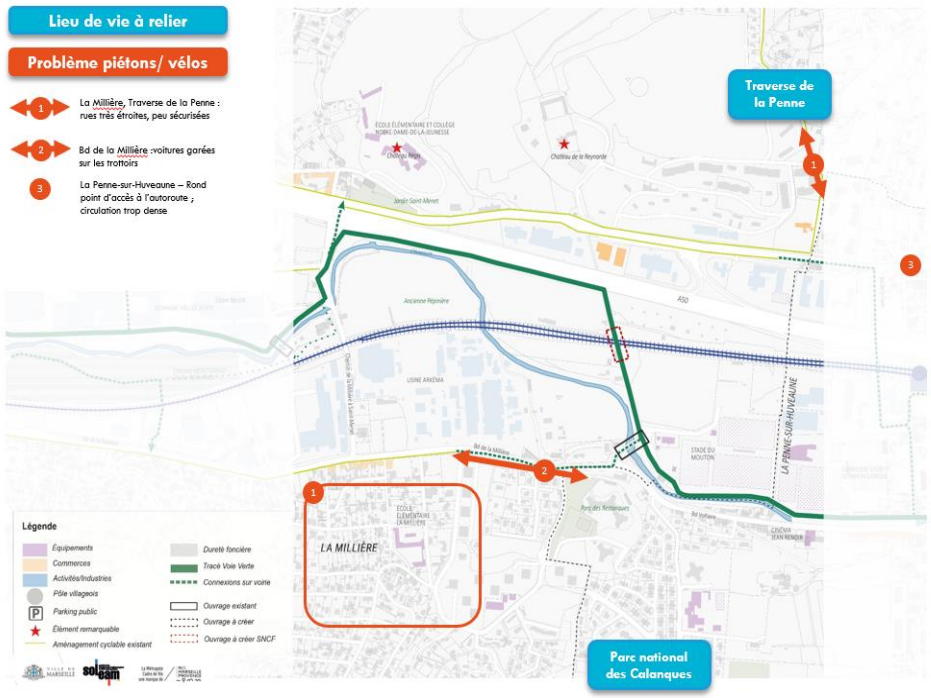

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL DE LA VOIE VERTE

La concertation a également mis en avant le fait que le projet de voie verte devait aussi prendre en compte son impact environnemental. Les participants sont concernés par l'aspect paysager du fleuve, les sources de pollutions et leurs conséquences, la place du végétal, l'état de la faune et de la flore, les enjeux de préservation et de sensibilisation.

En préalable aux contributions, de nombreux participants ont fait état de leurs représentations négatives du fleuve. L'Huveaune est aujourd'hui perçu comme pollué, dégradé, peu accessible et peu visible. Il n'en demeure pas moins que le projet reste attendu, avec une volonté claire : pouvoir disposer d'un équipement dans un cadre naturel et ressourçant.

Pour y parvenir, trois conditions de réussite majeures ont été régulièrement citées :

1. **La limitation des pollutions et un entretien régulier** de l'équipement et ses abords
2. **La préservation de la faune et de la flore et la renaturation du site**
2. **La sensibilisation** aux pratiques écoresponsables et à la biodiversité

Limiter les pollutions et entretenir la voie verte : un préalable nécessaire

A la question *« Selon vous, que faudrait-il faire en priorité pour améliorer l'Huveaune et son écosystème ? »*, une majorité de répondants ont jugé prioritaire de lutter contre la pollution.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

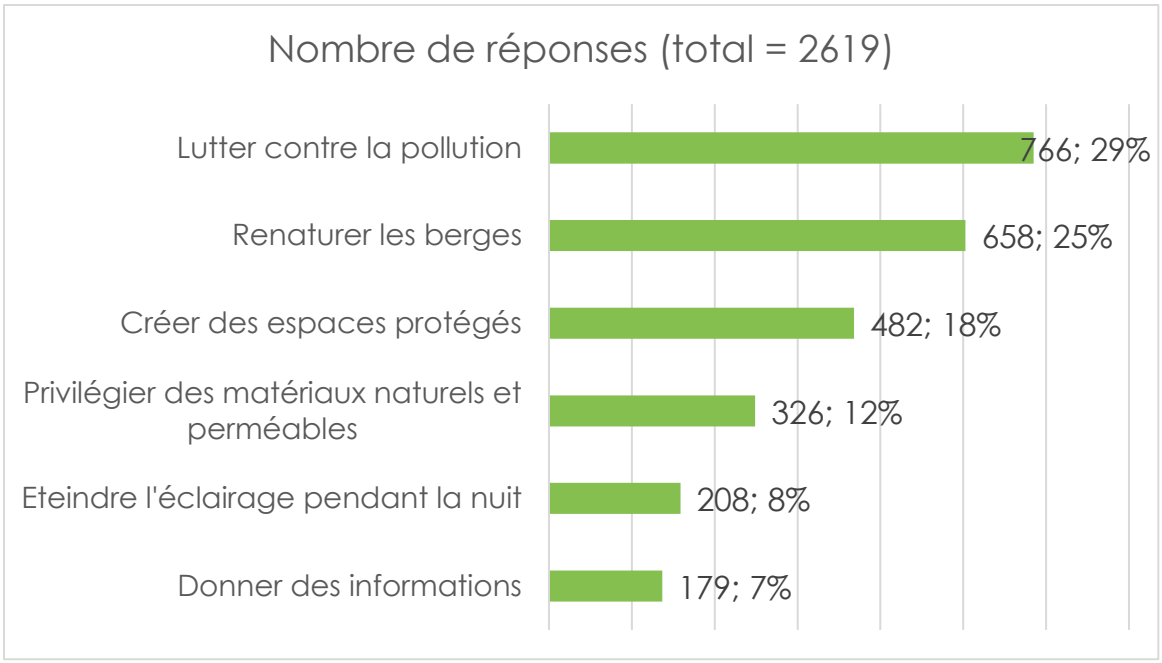

Questionnaire en ligne

Pour la réussite du projet, il est avant tout nécessaire **d'améliorer l'état existant du fleuve.** En effet, une majorité de participants considère l'Huveaune comme un fleuve dégradé et très pollué.

« Avant de lancer de grands projets certes intéressants, il faudrait maintenir l'existant or il se dégrade depuis deux ans ! » - Contribution libre questionnaire en ligne

« Aujourd'hui, de nombreux macrodéchets se retrouvent dans l'Huveaune » - Atelier du 6&8)

Plusieurs **sources de pollution** ont été mises en cause :

- La présence de macrodéchets dans l'eau
- Les rejets de polluants par les entreprises
- Les répercussions des épisodes de pluie et de crues, laissant de nombreux déchets sur les berges
- Les dépôts sauvages dans les lieux les plus cachés.

Aménager et contrôler pour réduire les pollutions

Il est très attendu que la maitrise d'ouvrage se saisisse de ces problématiques et propose une ou des solutions pour la réduction des pollutions diverses. **L'aménagement de la voie verte apparait par exemple comme une opportunité** de désenclaver des secteurs peu accessibles et aujourd'hui propices aux dépôts sauvages. Ouvrir davantage le fleuve, lui donner de la visibilité et augmenter la fréquentation peut ainsi être un moyen de changer les pratiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Plus précisément, la concertation a aussi permis de faire remonter **des propositions techniques d'amélioration** de la qualité de l'eau et de réduction des déchets, tels que :

- Des solutions de phytoépuration ;
- La mise en place de systèmes de filtration à la sortie des bouches d'évacuation.

> *« Il faut mettre en place des solutions de filtrage ou de captation de ces déchets pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans le fleuve. Notre association, Mer Terre travaille à une plateforme participative et à un plan d'action avec l'EPAGE HuCA. Mais concernant le projet de voie verte, de quelle manière cette problématique est-elle intégrée ? »* - *Atelier du 6&8*

Le cas **des poubelles fait l'objet de retours contradictoires.** En effet pour certains, elles entrainent des pratiques de jet susceptibles de polluer l'espace environnement. Les retours d'expérience en milieu naturel montrent que la suppression des poubelles permet parfois de limiter les pollutions. Pour d'autres cette absence serait une source de pollution importante. En cas de présence, les participants alertent sur les conditions de réussite de ce mobilier.

> *« Au sujet des poubelles, il faudra réfléchir à installer du mobilier adapté au vent. Ce n'est pas possible de mettre des poubelles ouvertes desquelles les déchets peuvent s'envoler. D'autre part, comment sera réalisé l'entretien de la voie verte ? »* - *Atelier du 6&8*

> *« Pas de sacs poubelles car ils s'envolent, il faut des structures solides avec du tri comme au parc du 26ème centenaire »* - *Stand mobile*

Les participants ont aussi souhaité que le projet soit accompagné d'actions plus fortes en matière de **contrôle,** notamment des rejets d'entreprises. Il s'agit de surveiller davantage et verbaliser les contrevenants.

> *« La pollution de l'Huveaune est importante, d'où vient-elle ? Comment faire pour limiter cette pollution ? Peut-on verbaliser les établissements qui polluent l'Huveaune ? Comment faire pour éviter la pollution des plages ? »* - *Réunion de restitution*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

L'entretien de la voie verte, un sujet à prendre en compte dès la phase de conception

En complément de l'aménagement, de nombreuses questions et réactions ont soulevé la nécessité d'assurer une **gestion et un entretien efficace** de l'équipement. Il s'agit d'un préalable **à anticiper** dès la phase de conception, de manière à ce que la voie verte reste confortable à utiliser dans le temps long. Pour y parvenir, il est attendu de :

- Trouver un **mode de gestion** entre les institutions en définissant une seule autorité compétente
- Assurer un **passage régulier et fréquent** d'agents pour nettoyer les rives, vider les poubelles et assurer l'entretien du mobilier
- **Penser la localisation des équipements** (poubelles, toilettes) en fonction de leur accessibilité pour les services de nettoyage.

« La nature ne se porte pas très bien près de l'Huveaune. Aménager est une bonne solution, mais comment assurer le nettoyage et l'entretien ? » - *Atelier #2 du 9&10*

« La gestion de l'espace (notamment nettoyages réguliers) devra être anticipée par la Métropole. » - *Contribution libre questionnaire en ligne*

« Il faudra des équipements adaptés, intégrés mais aussi une vraie réflexion sur la collecte (fréquence, partage des compétences déchets entre Ville et Métropole). » - *Contribution libre questionnaire en ligne*

D'autres contributions ont aussi insisté sur l'importance de la **médiation humaine** pour garantir le bon état de la voie verte et du fleuve, avec par exemple le recrutement d'écogardes.

« Des écogardes qui verbalisent les gens qui mettent déchets, des panneaux pour que les gens ramènent leurs déchets » - *Contribution libre questionnaire en ligne*

Enfin, d'autres participants ont fait état de la nécessité **d'impliquer les usagers** dans l'entretien de l'Huveaune, en poursuivant les opérations « Huveaune propre » mises en place par l'EPAGE HuCa.

« Mobiliser le public pour maintenir les lieux propres. » - *Contribution libre questionnaire en ligne*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Préserver, renaturer et protéger : des clés pour créer un lieu convivial et respectueux de la biodiversité locale.

Au-delà de la nécessité de limiter les pollutions et d'entretenir au mieux la voie verte, la concertation a mis en lumière de fortes attentes concernant la protection et la valorisation d'un lieu écologique sensible. Sur cet aspect, plusieurs conditions de réussite du projet se dégagent :

- **Préserver le site écologique existant** : le fleuve et ses berges
- Aller plus loin en prenant des mesures pour **renaturer, végétaliser et sanctuariser** certains espaces concernés par le projet
- Créer un **cadre paysager agréable et attractif** pour de futurs, usagers qui souhaitent trouver plus d'espaces verts au cœur de la ville
- Assurer la sécurité des usagers face aux risques de **sécheresse et d'inondations**.

Ces conditions de réussite sont interdépendantes dans la mesure où l'une ne peut pas être atteinte sans que les deux autres existent. En effet, seule une approche globale visant à préserver et regénérer la faune et la flore de l'Huveaune et de ses berges permettra de redonner vie à cet espace et de le rendre attractif pour la population locale. Une personne, réagissant à la dernière question posée sur le questionnaire en ligne, a bien résumé ce constat :

> *« Pour la dernière question "Selon vous, que faudrait-il faire en priorité pour préserver l'Huveaune et son écosystème ?", toutes les réponses sont indispensables pour laisser la faune et la flore en paix, et que les humains soient plus respectueux de l'environnement : l'entretenir, ne pas accéder à certains espaces protégés ou classés, respecter les endroits où on peut éventuellement s'installer »* - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Le projet de voie verte est donc perçu comme une véritable **opportunité pour construire un espace de cohabitation et de collaboration** avec l'environnement local.

Préserver et valoriser la biodiversité du site existant

La préservation du site existant a été une thématique récurrente tout au long de la concertation. Beaucoup de personnes interrogées ont mis en avant le fait que la biodiversité existante, déjà mises à mal par l'urbanisation et la sécheresse, doit absolument être protégée dans le cadre du projet.

> *« Conserver le cadre naturel de la faune et de la flore »* - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Une des principales préoccupations porte sur le fait que le projet ne doit pas être un vecteur **d'artificialisation des sols**, dans un contexte où l'espace est déjà fortement urbanisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

« Il est primordial de respecter la biodiversité le long de l'Huveaune et donc de ne pas artificialiser les berges. » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

« Ne tombons pas dans un espace trop artificiel, réensauvageons plutôt les villes » -*Contribution libre au questionnaire en ligne*

Le **revêtement** utilisé devra donc respecter la faune et la flore existante. Cependant, il sera nécessaire de trouver un équilibre avec une autre exigence ressortie lors de la concertation, évoquée plus haut : mettre en place un revêtement suffisamment roulant pour tous les types d'usages.

Un autre aspect du projet sera également très regardé : **l'éclairage**. Plusieurs contributions ont soulevé le fait que l'éclairage pouvait constituer une menace pour la préservation de la biodiversité, dans la mesure où il pourrait **déranger les cycles naturels** de la faune et de la flore.

« L'éclairage de nuit risque de nuire à la préservation de la biodiversité. » - *Atelier #2 du 11&12*

« Le principal enjeu du projet doit être de protéger et valoriser la biodiversité présente le long du fleuve.

En cela, l'éclairage apparait aussi comme un sujet important. » - *Atelier salarié·e Domaine de la Vallée Verte*

Le **bruit** est également perçu comme une menace pour la préservation de la biodiversité du fleuve et de ses berges. Lors de l'atelier du 4 février dans le secteur du 11/12, des participants ont ainsi proposé de créer un mur anti-bruit le long de l'A50 afin de préserver la biodiversité.

Artificialisation des sols, pollution lumineuse, pollution sonore… On le voit, les personnes qui ont participé à la concertation ont bien identifié les **potentiels risques qu'un projet de voie verte peut faire peser sur la biodiversité**.

Renaturer, végétaliser et sanctuariser pour restaurer le milieu écologique de l'Huveaune

De nombreuses contributions ont souhaité aller plus loin qu'une exigence de protection de l'existant, et militent pour que le projet soit une occasion de renaturer et végétaliser l'Huveaune et ses berges.

« Ne pas toucher aux arbres et aux plantes qui poussent actuellement et en planter davantage aux endroits qui sont bétonnés » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Les termes « renaturation » ou « renaturer » sont revenus à plusieurs reprises dans les différents échanges avec les citoyens. S'il n'est pas toujours simple de savoir ce que ces termes recouvrent exactement, on peut identifier plusieurs manières de « renaturer » parmi les participants à la concertation :

- **Désartificialiser des espaces**, au profit d'un renforcement de la végétation. Un nombre conséquent de contributions a porté sur la **plantation d'arbres et de végétaux**. Pour certains, cet effort de végétalisation doit être réalisé y compris sur les voies cyclables. Des demandes en ce sens ont été formulées dans les ateliers participatifs, dans le secteur du 9&10 comme dans celui du 11&12 :

> *« Entamer une plantation massive d'espaces verts (plantes, fleurs, arbres...) sur la totalité du parcours »* - *Contribution libre sur le registre numérique*

> *« Végétaliser les pistes cyclables le long des routes pour rendre les trajets plus agréables. » Atelier #1 du 9&10)*

- **Sanctuariser** certains endroits, en les protégeant voire en interdisant leur accès au public. De nombreuses contributions mettent en avant ce principe pour protéger la biodiversité locale de l'Huveaune et de ses berges. La proposition de « créer des espaces naturels » a ainsi récolté 18% des réponses à la question du questionnaire en ligne « Selon vous, que faudrait-il faire en priorité pour améliorer l'Huveaune et son écosystème ? »

> *« Actuellement l'Huveaune est polluée de déchets divers jetés par la fréquentation humaine déjà trop importante. Destruction de l'écosystème, perturbation de la vie animale déjà rare.Laisser cet espace naturel vivre sans la présence humaine non respectueuse du biotope. »* - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

- Redonner à l'Huveaune sa fonction de **corridor écologique** (quelques contributions, notamment celle de la mairie des 6ème et 8ème arrondissements)

> *« Au-delà des enjeux de mobilité, les enjeux environnementaux et de biodiversité sont cruciaux. Il est donc important de veiller à limiter les pollutions sonores et lumineuses, renaturer les bords, car l'Huveaune doit retrouver son rôle de corridor écologique et de biodiversité. »* - *Contribution libre de la Mairie des 6e et 8e arrondissements.*

Protéger et végétaliser pour offrir un cadre paysager agréable, frais et attractif

Au-delà de considérations purement écologiques, les volontés de protection de l'existant et de renaturation vont dans le sens d'un souhait d'offrir aux usagers un **cadre paysager agréable**, au cœur de la ville. A de nombreuses reprises, des personnes interrogées ont exprimé le désir de retrouver un lien avec des espaces verts jugés trop peu nombreux.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

« La verdure et les voies vertes manquent atrocement dans notre région où la pression foncière prend le dessus sur la cohésion urbaine et les cheminements doux » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

« Il faut redonner sa place aux espaces de respiration, à la nature en ville » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Zoom sur le public « jeune » : retrouver une proximité avec la nature

Lors des rencontres organisées avec les jeunes, Les élèves ont fait part d'un besoin de profiter d'un environnement naturel, agréable et calme. La « proximité avec la nature, la biodiversité, le chant des oiseaux avant les travaux sur la rive gauche de l'Huveaune » ont été soulignés comme des éléments importants par une classe du collège Daumier lors de l'atelier du 22 mars dernier.

Cette sensibilité écologique et paysagère s'est manifestée à travers les préconisations qu'ils ont pu faire sur :

- Le matériau à privilégier pour les aménagements futurs et les rénovations d'équipements (bois)
- Le revêtement du sol
- La sensibilité à la présence des déchets dans l'Huveaune
- La volonté de sensibiliser le public à cette problématique
- La volonté d'avoir une voie verte arborée et des vues dégagées sur le paysage.

Œuvrer à la mise en place d'un espace où la faune et la flore ont toute leur place est également perçu comme un **outil de résilience** face aux conséquences de plus en plus prégnantes du réchauffement climatique. A ce titre, l'importance d'avoir des **lieux ombragés** le long de la voie verte a été un thème récurrent :

« Les espaces verts prévus pourraient être en majorité des arbres à feuilles caduques endémiques de la région afin de garantir à terme une voie ombragée l'été et ensoleillée l'hiver. » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Le CIQ Saint-Giniez Prado Plage a par ailleurs souhaité que le projet intègre bien les enjeux climatiques dans les réflexions d'avant-projet :

« Mettre en valeur la végétation existante et la renforcer par des plantations adaptées aux évolutions climatiques » - *Contribution du CIQ Saint-Giniez Prado Plage sur le registre numérique*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

La concertation a donc mis en avant le fait que préserver et valoriser l'écosystème de l'Huveaune permettra d'engendrer des **bénéfices** en termes d'attractivité pour les promeneurs, les cyclistes et toute personne souhaitant profiter d'un espace vert agréable, végétalisé et ombragé.

Des risques naturels à prendre en compte : inondations et épisodes de sécheresse.

Les risques d'inondation et de sécheresse le long de l'Huveaune ont été évoqués lors des différents temps de concertation. Si leurs conséquences sur la qualité de l'eau ont été discutées, d'autres répercutions ont été mises en avant, à la fois sur le cadre paysager mais aussi sur la biodiversité locale.

En effet, les sécheresses et inondations pourraient endommager les **équipements et aménagements** de la voie verte, mais également dégrader la **beauté du site**.

« Il faut intégrer le fait que le lit sera souvent sec et que la balade en sera moins jolie. Il faut aussi intégrer que les crues seront plus fortes. » - *Atelier du 6&8*

La **préservation de la faune et de la flore** pourrait également être mise à mal. Malgré les efforts de préservation et de renaturation, des périodes de crues ou de sécheresses pourraient avoir des conséquences directes et très néfastes sur la biodiversité et les écosystèmes présents le long de l'Huveaune.

« Le risque de sécheresse est aussi à prendre en compte. L'Huveaune est quasiment à sec, la faune et la flore ne peuvent vivre dans ces conditions » - *Atelier #2 du 11&12*

Intégrer ces risques est perçu comme impératif pour concevoir les futurs aménagements le long de la voie verte et répondre aux objectifs de préservation de l'environnement.

Informer et sensibiliser pour accompagner le changement des pratiques

A plusieurs reprises les participants ont souligné qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité de l'Huveaune et de son état écologique devait aussi passer par des actions d'information et de sensibilisation. Ainsi, 15% des demandes exprimées dans le questionnaire en ligne concernent la volonté de mieux connaître l'Huveaune, son histoire, sa faune et sa flore.

« Améliorer la faune et la flore aurait plus de sens s'il y avait une garantie d'éducation et de sensibilisation à ce sujet. » - *Atelier #2 du 9&10*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Pouvoir observer et comprendre la faune et la flore environnante

La première piste est l'installation de dispositifs de médiation de type **panneaux informatifs et pédagogiques** sur l'ensemble du parcours, pouvant prendre la forme d'un Musée à ciel ouvert et permettant de mettre en avant :

- Du contenu sur la biodiversité du site
- L'histoire du lieu, le patrimoine des quartiers et les sites remarquables
- Les séquences paysagères
- Le risque inondation et la sécheresse

Il a aussi été proposé la mise en place de **parcours d'observation** de la faune et de la flore grâce à l'implantation de cabanons d'observations.

> « Des points infos sur l'histoire de l'Huveaune et des quartiers traversés ainsi que des points infos sur la « dynamique » de la rivière (sans oublier sa source), sa biodiversité, l'importance des bons gestes pour la préserver seraient les bienvenus. » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

> « La voie verte est ainsi l'occasion de répondre à un enjeu éducatif fort autour de la biodiversité, de la connaissance des bassins-versants mais aussi des risques inondation et sécheresse ou encore de l'histoire de la vallée de l'Huveaune. Aussi, pourquoi ne pas imaginer une sorte de musée de la vallée à ciel ouvert avec des panneaux implantés tout au long de la voie verte ? Voir aussi : https://rivesetcultures.wordpress.com/jeu-des-7-familles-de-lhuveaune » - Contribution libre de l'association Rives et Cultures au questionnaire en ligne

Certaines associations environnementales et de protection du patrimoine souhaitent que la voie verte puisse faire également office de parcours culturel.

Plusieurs contributions montrent également que la voie verte est perçue comme un lieu d'éducation, une opportunité de sensibiliser à la protection du patrimoine historique et naturel de l'Huveaune.

> « Des sculptures pour que la voie verte soit aussi un parcours culturel intégré. » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Zoom sur les établissements scolaires

Plusieurs établissements situés à proximité de l'Huveaune ont fait part de leur intérêt à intégrer leurs élèves à la réflexion et à la réalisation de supports pédagogiques autour du fleuve et son écosystème.

Le Lycée Ampère a plus précisément proposé de :

- Associer les établissements à proximité de l'Huveaune (exemple : un lycée professionnel avec des élèves en menuiserie pour construire les panneaux d'informations sur la biodiversité)
- Mettre en avant les actions de la Métropole en matière de développement durable en s'appuyant sur certains des 17 ODD définis par l'ONU (objectifs de développement durable)
- Communiquer de l'information concernant les écogestes et la faune et la flore
- Créer un parcours augmenté avec des flashcodes (chaque établissement réaliserait une affiche sur l'un des thèmes possibles)

Carte des établissements à proximité de l'Huveaune pouvant être associés au projet, issue de la contribution du Lycée Ampère

Être acteur de l'amélioration écologique de l'Huveaune

La concertation a aussi fait émerger le besoin de participer à la vitalité écologique du site. Cela doit passer par une implication citoyenne et plus précisément :

- Des temps d'immersion, des balades organisées par des associations
- La mise en place de jardins potagers
- L'organisation d'évènements de mobilisation des citoyens (ramassage, sensibilisation)

« Il faut faire participer les riverains et les usagers, créer des espaces style « jardin collectif » où des associations peuvent travailler avec des enfants sur la nature et l'embellissement, des cabanes de

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

lectures… » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

« Il sera impératif de mobiliser le public pour maintenir les lieux propres. Ayant déjà participé à un nettoyage bénévole des berges de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune, je crains que cela devienne rapidement à l'image du centre-ville de Marseille... » - *Contribution libre au questionnaire en ligne*

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

LES PRINCIPALES REPONSES ATTENDUES

En résumé, au-delà de l'exhaustivité des arguments et contributions issues de la concertation, les principales réponses attendues de la part de la maitrise d'ouvrage concernent les points suivants :

La fabrique du projet :

- **Le calendrier** des travaux : comment maîtriser le calendrier pour livrer dans les temps un équipement très attendu ?
- **L'impact du projet sur le foncier** privé : comment construire un projet pour toutes et tous, tout en limitant les impacts sur les riverains de l'Huveaune ?
- **Aller au-delà de Marseille, une attente forte :** il est attendu du projet que la voie verte se poursuive bien jusqu'à Aubagne.

Le partage de l'espace :

- Concevoir une voie verte qui convienne **aussi bien aux piétons qu'aux cycles.**
- **Trouver un équilibre entre la diversité des usages** : balade, pratique du sport, trajet domicile-travail, etc.
- **Rendre la voie verte simple d'accès**, pour tous les usagers (PMR, familles et poussettes, typologies de cycles, piétons…)

L'aménagement de l'équipement :

- Privilégier un **mobilier simple, pratique et discret**, qui s'entretient facilement
- **Diversifier et moderniser l'offre récréative** et faire de la voie verte un lieu d'éducation et de sensibilisation
- **Installer des équipements adaptés à tous les usagers**, sécurisés et bien signalisés.

Le tracé de la voie verte :

- **Un parcours continu au plus proche du fleuve**, respectant les critères d'une voie verte, permettant aux cyclistes d'utiliser l'équipement pour se rendre au travail.
- **Un parcours signalé et visible**, depuis les lieux de reconnexion mais aussi sur le reste du réseau cyclable.
- **Un parcours permettant de relier les deux berges** de l'Huveaune, grâce à de nouvelles passerelles mais aussi en aménageant, tant que faire se peut, les deux rives du fleuve.

L'ambition environnementale :

- **La limitation des pollutions et un entretien régulier** de l'équipement et ses abords, notamment grâce à de la présence humaine
- **La préservation de la faune et de la flore et la renaturation du site :** limiter l'artificialisation du site, planter massivement le long de l'équipement, préserver des zones sanctuarisées

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

- **Sensibiliser** aux pratiques écoresponsables et à la biodiversité par : l'observation, l'organisation d'évènements, des parcours pédagogiques,

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023
LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

ANNEXES

Annexe 1 – Délibération du conseil de la Métropole MOB-025-12089/22/CM du 30 juin 2022

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 3 – Outils de communication et relais

Annexe 4 – Documents à la disposition du public

Annexe 5 – Compte rendus des rencontres

Annexe 6 – Contributions écrites (registres numériques et adresse email)

Annexe 7 – Analyse du questionnaire

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023